

14^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 115 - juin 1983

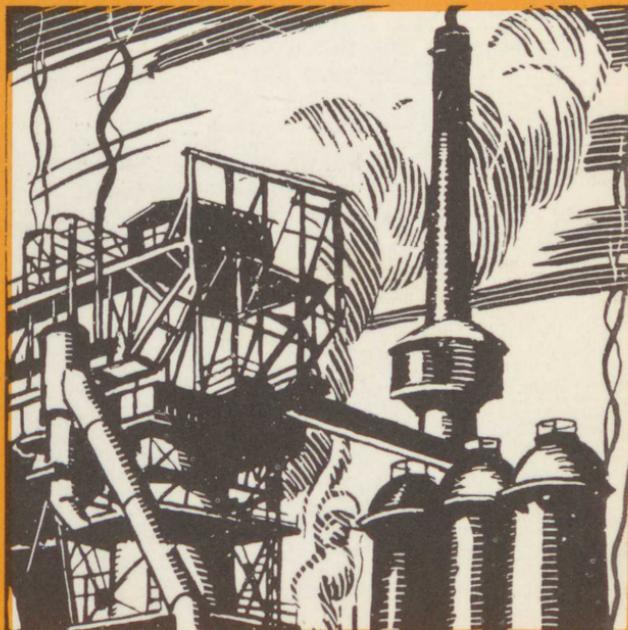
Où va
« Solidarité et
Participation » ?

Stratégies
syndicales :
le cas des
Galeries Anspach

Jean-Pierre De Waele
Dialectique
(suite)

Immigrés :
un débat éclairant

Affrontements,
**ALTER-
NATIVES**



**cahiers
marxistes**

Au sommaire

L'actualité politique	
Impasses, affrontements, alternatives	p. 1
Entretien avec trois porte-parole de « Solidarité et Participation »	p. 9
Rosine Lewin	
Stratégies syndicales : le cas des Galeries Anspach (Bruxelles)	p. 17
Jean-Pierre De Waele	
Projet pour une théorie moderne de la dialectique (suite)	p. 23
En diagonale — Unitarisme pas mort	p. 35
— L'article 143	p. 36
— Vertus féminines	p. 37
— La « Générale » et la presse	p. 38
Un dossier du CRISP sur la décision politique	p. 42
En revue : — Bulletin de la FAR	p. 44
— Contradictions	p. 44
— Chronique	p. 45
— Critique régionale	p. 45
Document : Un débat de « Samedi première » (RTBF) sur les immigrés à Bruxelles : Roger Nols - Angel Enciso	p. 48

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Robert Duëssart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve. •

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprés, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vander-motten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Impasses, affrontements, alternatives

Le mois de mai 1983 aura brutalement poussé à l'avant-plan de la scène politique belge quelques uns des dossiers les plus difficiles du temps de crise. Dossiers anciens, maltraités depuis longtemps jusqu'au pourrissement, mais dont la portée cumulée a soudain affecté une dimension dramatique, surtout en Wallonie.

Il s'agit du sort de Cockerill-Sambre ; du financement des villes, communes et Centres publics d'aide sociale ; du recours renouvelé aux pouvoirs spéciaux. Certes, Liège et Charleroi se trouvent en première ligne, mais au-delà de ces deux bassins de vieille industrie, au-delà de ces deux bastions ouvriers, ce sont des secteurs très diversifiés de l'économie belge, ce sont quasi toutes les villes et communes, ce sont les services publics et tous les acquis sociaux qui sont gravement menacés par la gestion gouvernementale.

NON A GANDOIS

Présenté à la presse le 13 mai, le plan Gandois n'a apporté aucun élément de surprise aux observateurs attentifs. Le choix de ce « consultant » du gouvernement belge, entrant en scène après McKinsey et Nippon Steel, était un choix politique. Jean Gandois s'est distingué en France, où il était depuis 1977 le PDG de Rhône-Poulenc, en démissionnant avec fracas, parce qu'il ne s'accommodait pas de la nationalisation de ce groupe chimique français, où les syndicats s'opposaient à son plan de restructuration comportant des fermetures et des licenciements massifs. Dans le domaine de la sidérurgie, il avait témoigné de son savoir-faire en liquidant la plupart des usines lorraines et en proposant pour le groupe grand-ducal Arbed une réduction de 20 % de la production et le « dégageement » de quelque 6.000 emplois.

Si M. Gandois s'est vu confier une mission de consultant à la fois à l'Arbed et à Cockerill-Sambre, n'est-ce pas dans la perspective d'une nouvelle version du vieux projet d'une sidérurgie bénéluxienne Arbed-Sidmar-Hoogovens qui reprendrait les outils les plus rentables de Cockerill-Sambre ?

L'accord que Phénix Works, filiale de Cockerill-Sambre vient de conclure avec Sidmar et Hoogovens pour la construction et l'exploitation en commun d'une ligne de galvanisation à froid à Flémalle (Ramet) s'insère du reste dans le cadre de cette « synergie » bénéluxienne.

Les liquidations chères à Gandois s'inscrivent de manière très cohérente dans une certaine logique : celle des groupes financiers — qu'en Belgique le gouvernement Martens-Gol-De Clercq considère comme ses maîtres à penser, celle de la CEE. En dépit de ce qu'on savait (ou devait savoir) de M. Gandois et de ses conceptions, son plan a produit un choc dans l'opinion. Il est apparu crûment comme un jeu de massacre dont des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, dont des régions entières étaient la cible. Aucune reconversion n'est en effet prévue pour compenser la saignée qu'on programme au nom de la rationalité économique.

Le plan Gandois condamne à Cockerill-Sambre deux aciéries sur quatre, abandonne la coulée continue de Seraing, laisse planer de graves incertitudes pour Valfil, impose des compressions salariales, sacrifie 8.000 emplois et exige encore 95 milliards d'investissements.

Mais au-delà de Cockerill-Sambre démantelé, le plan Gandois provoquerait la perte de 15 à 20.000 emplois dans les chemins de fer, dans les charbonnages de Campine et les cokeries, au port d'Anvers et dans les transports fluviaux, ainsi que dans le secteur des carrières et produits réfractaires.

C'est cela ou la faillite, proclame-t-on en haut lieu.

Faux dilemme, répondent les communistes : il y a une solution alternative.

Dès le 14 mai, le Conseil régional wallon du PCB répondait par un NON ferme et motivé au plan Gandois. Le 17 mai, au cours d'une conférence de presse, Louis Van Geyt apportait l'appui de l'ensemble des communistes au NON wallon. Il soulignait en particulier la responsabilité des puissances financières — dont Gandois n'a pipé mot — dans la très tardive modernisation de Cockerill-Sambre. Il montrait la portée que pourrait avoir pour la sidérurgie wallonne une véritable politique de l'acier, développée dans le cadre d'une régie publique wallonne.

UNE AUTRE POLITIQUE DE L'ACIER

Voilà des années que les communistes réfléchissent à des plans alternatifs industriels.

Pierre Beauvois a expliqué dans les CM (janvier 1982) que le postulat de base d'une politique industrielle alternative en Wallonie est de rompre avec la stratégie des holdings belges qui n'ont cessé de parier sur la sidérurgie maritime, plus compétitive, c-à-d sur Sidmar, contre les bassins de Liège et Charleroi. Il propose comme objectifs de cette rupture avec la stratégie du grand capital :

- réduire la dépendance de la sidérurgie wallonne vis-à-vis des marchés extérieurs, en relançant la consommation intérieure, particulièrement dans la construction et les transports en commun, et en maximisant la consommation d'acier wallon par les transformateurs de la région ;
- préparer un vaste plan de relance de la construction d'équipements industriel et domestique au travers des firmes restantes des construc-

tions mécaniques et électriques, afin non seulement d'exporter des produits à plus hautes valeurs ajoutées intégrant une large quantité d'acier, mais de développer le secteur de la recherche et du développement, de l'engineering industriel, orienté à la fois vers la conception et la création d'équipements destinés à moderniser la sidérurgie, aux secteurs de la chimie, à la construction d'usines clés sur porte, et à la réalisation de commandes publiques (matériel roulant, épuration des eaux de surface, politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, etc.).

Depuis lors, une étude menée sur la situation de la sidérurgie autrichienne a davantage encore convaincu les communistes que l'alternative qu'ils ont élaborée est réalisable. En Autriche où le taux de chômage ne dépasse par 4 % de la population active, un holding public contrôle à 100 % l'industrie lourde, l'énergie, le crédit. La sidérurgie est intégrée à son aval et dotée d'un plan industriel ; l'emploi est stable, grâce aux investissements consentis dans la mécanique, les aciers spéciaux, les équipements lourds, le clé-sur-porte.

Certes, l'Autriche n'est pas la Wallonie, et il n'est pas question d'y chercher un modèle. Mais le cas autrichien est pour le moins instructif. Et le silence qui l'entoure aussi.

PHANTASMES ?

Le redéploiement vers les équipements industriels implique assurément une intégration verticale entre la sidérurgie, les constructeurs d'équipement, l'engineering. Il prend le contrepied de la politique pratiquée par le grand capital, lequel refuse de lier la sidérurgie au reste des entreprises, en aval comme en amont, et qui, à partir de ce refus, proclame que le seul facteur compressible des coûts de production, ce sont les salaires.

On serait en droit de demander ce que « le grand capital » fait dans cette histoire, et s'il ne s'agit pas d'un phantasme communiste. Car depuis qu'a eu lieu en juin 1981 la fusion entre Cockerill et le Triangle carolorégien (Hainaut-Sambre, Forges de Thy-Marcinelle, Laminiers du Ruau), la participation de l'Etat belge est confortablement majoritaire : l'Etat possède en effet 81,44 % du capital de Cockerill-Sambre, alors que les groupes financiers n'y détiennent plus que 6 % du capital.

Ce changement de propriétaire n'a cependant pas entraîné un changement de politique. Les anciens patrons de Cockerill et du Triangle (essentiellement la Société Générale d'un côté et de l'autre le regroupement de Cobepa, Bruxelles-Lambert et des Etablissements Frère-Bourgeois) devenus actionnaires tout à fait minoritaires dans Cockerill-Sambre, continuent d'y faire la loi, alors qu'ils ont investi des capitaux dans des secteurs jugés plus rentables.

Il ne s'agit donc pas d'un phantasme, ni communiste, ni ouvrieriste. Mais bien du reflet d'une situation aberrante et scandaleuse : les représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration de Cockerill-Sambre ont permis que des hommes de la Société Générale accèdent à la présidence du conseil. Après Michel Vanderstrick, grand manitou de la F.N., c'est Gérard Delruelle qui y exerce la fonction de président-directeur-général. Cette petite histoire montre bien qu'il ne suffit pas de réclamer la nationalisation d'une entreprise ou d'un secteur, pour imposer le changement. La nationalisation ne peut avoir de sens que si elle

est accompagnée d'un projet économique différent de celui des monopoles, s'il existe une volonté politique pour réaliser ce projet et si le rapport des forces le permet.

Aujourd'hui, ce qui compte c'est d'exprimer avec force l'opposition populaire au massacre signé Gandois, c'est d'unir — d'abord en Wallonie — tous les travailleurs, qu'ils soient actifs ou sans-emplois, sur cet objectif. C'est de populariser l'alternative proposée par les communistes. C'est de ne pas se laisser enliser dans les oppositions communautaires qui ne manqueront pas d'être attisées. Le pouvoir et la droite tout entière joueront Flandre contre Wallonie, pour masquer leurs responsabilités, et alors que le démantèlement de Cockerill-Sambre aurait aussi des conséquences désastreuses en Flandre.

A cet égard, le président du PCB a noté, à l'occasion de sa conférence de presse du 17 mai qu'ils sont de plus en plus nombreux ceux qui soutiennent l'exigence d'une fédéralisation de la politique industrielle conçue comme levier d'une dynamique anti-crise. Il ne s'agit pas seulement à cette fin de régionaliser les cinq secteurs nationaux et d'y ajouter l'énergie, les grands travaux d'infrastructure et l'agriculture, a déclaré le président du PCB, mais bien d'assurer la maîtrise de chaque région sur une part des ressources et moyens fiscaux d'un côté, et de l'autre sur les leviers correspondants de la politique du crédit. Ainsi était mise en avant la nécessité d'un nouveau « pacte fédéral » portant aussi bien sur les institutions que sur les structures économiques.

VILLES ET COMMUNES PILLEES

Masquer ses responsabilités, c'est aussi ce que fait le gouvernement envers les finances communales. Jour après jour, ministres et presse de droite s'efforcent d'isoler les agents communaux liégeois, dont le long combat est présenté comme un combat pour des « privilèges » ; ils espèrent de cette manière faire oublier les détournements de fonds opérés par l'Etat au détriment des villes et communes, à Liège et ailleurs.

Ces détournements ne datent pas d'hier.

L'assemblée générale extraordinaire de l'Union des villes et communes belges a adopté le 22 avril dernier une motion accablante pour le pouvoir central, sur qui repose « la responsabilité essentielle de la dégradation rapide des finances communales ». En effet, rappelle cette assemblée, l'Etat a, depuis 1976, prélevé à concurrence de 46 milliards sur le Fonds des communes ; il refuse d'intervenir dans les déficits des hôpitaux, lesquels se chiffraient en 1982 à 8,7 milliards. Il refuse de surcroît de couvrir l'entièreté de la charge du minimum garanti — dont coût 2,3 milliards en 1982. Il impose aux communes, sans compensation financière, des tâches de plus en plus nombreuses et accuse des retards de paiement, notamment en matière d'impôts perçus par l'Etat pour compte des communes. Pour le surplus, l'assemblée de l'U.V.C. après avoir constaté les efforts d'économie réalisés par les communes et acté l'aggravation de la fiscalité communale déclare que « *les communes en ont assez de devoir faire supporter leurs habitants et le personnel communal les conséquences de la politique irresponsable suivie par le pouvoir central* ». Tout cela, pour déboucher sur une exigence (qui n'est pas neuve) : le retour à la loi de 1976 sur le Fonds des communes,

la prise en charge par l'Etat, à concurrence de 50 % du déficit des hôpitaux ; la prise en charge par l'Etat, à concurrence de 90 % du minimum garanti ; le paiement rapide et régulier du Fonds des communes et des impôts perçus par l'Etat pour compte des communes.

Ce texte, qui n'émane pas précisément d'un groupuscule irresponsable, éclaire les enjeux du combat des agents communaux liégeois. Alors que le gouvernement invite les communes à pratiquer une « autonomie de gestion », il leur impose une aggravation sensible de la fiscalité, la rabotage des emplois et des rémunérations du personnel, et en fait une réduction drastique des services au public. Dans ces conditions l'« autonomie de gestion » est un leurre et une duperie.

Les « ballons d'oxygène » (deux fois 500 millions prêtés) « offerts » par le gouvernement à la ville de Liège font les manchettes des journaux. Mais comme l'écrivait Jacques Moins dans « Le Drapeau Rouge » : « il est inutile d'envisager de nouveaux ballons d'oxygène sous forme d'emprunts, si demain la charge de ces emprunts reposera de nouveau sur les finances communales. L'oxygène d'aujourd'hui serait l'asphyxie de demain ». Or, marchander sur d'éventuels ballons d'oxygène, c'est tout ce qu'ils savent faire, rue de la Loi.

SOLIDARITÉ AVEC LIÈGE

A Liège, où la charge de la dette représente 50 % des recettes ordinaires, soit six milliards en 1982, une campagne d'explication et de mobilisation est menée depuis de longues semaines, par la CGSP, la CCSP et les syndicats libéraux de la fonction publique. La campagne vise à rassembler population et personnel communal dans une défense commune des services au public. Elle a permis de recueillir 70.000 signatures de solidarité avec les agents de la ville et du CPAS. Dialogues, manifestations, débats, délégations se succèdent. Si bien qu'il reste sans doute peu de Liégeois pour ignorer que les « sacrifices » auxquels le gouvernement invite la ville de Liège, ont déjà été consentis : en deux ans un quart, le personnel communal a été réduit de 676 unités, et pour 1983 le collège a enregistré 511 demandes de pension anticipée. Mais sur base d'un rapport d'experts (ce n'est pas M. Gandois, mais la COMASE) le gouvernement central en exige davantage encore. Et il insiste très lourdement pour que le personnel communal liégeois « privilégié », accepte une baisse de ses rémunérations.

Il est vrai que les agents communaux en général et les agents liégeois en particulier bénéficient de conditions salariales meilleures que les agents de l'Etat ; mais leurs rémunérations restent — et de loin — inférieures à celles du secteur privé. Si Liège cédait sur les salaires de son personnel, on peut tenir pour assuré que ce serait aussitôt le tour des autres villes. Du reste, si le 6 décembre dernier, le secteur des administrations locales et régionales de la CGSP a observé une grève nationale — avec des manifestations à Anvers et Bruxelles ; si le 21 décembre 1982, des actions ont été menées en front commun syndical par les agents communaux à Anvers et à Gand, à Liège et à Charleroi, c'est bien que le problème est global : la politique du ministre Nothomb frappe toutes les villes et communes. Seule la préoccupation de fractionner les luttes conduit le gouvernement à ne pas attaquer sur tous les fronts simultanément. Mons et Charleroi connaissent de graves dif-

facultés financières, elles aussi. Anvers également. Certaines villes ont contracté des emprunts à l'étranger : c'est le cas notamment de La Louvière qui, sur un emprunt de trois milliards contracté en 80/81, a perdu 400 millions par les seules opérations de change. A Charleroi, Châtelet, Courcelles, pour ne citer que ces trois cités hennuyères, les compressions budgétaires aux dépens des dépenses du CPAS posent d'ores et déjà des problèmes sociaux aigus. Les gens réduits au minimex, les exclus du chômage, les malades, les handicapés, tout ce monde obscur et vulnérable dont le PSC et le CVP se prétendent les défenseurs attitrés, peut donc basculer dans le désespoir ? Comme s'il n'était pas possible de concevoir un autre budget de l'Etat, avec d'autres sources de revenus et une autre répartition des dépenses...

La jonction entre sidérurgistes et agents communaux s'est opérée sur le terrain, une première fois à Liège le 19 mai. Les sidérurgistes de la Cité ardente étaient mobilisés par la seule FGTB, les agents communaux par les trois organisations syndicales du secteur. Le lendemain, Charleroi prenait le relais — un relais à la fois plus ample et plus étriqué : les sidérurgistes manifestaient cette fois en front commun (FGTB et CSC, ouvriers et appointés), mais sans le personnel communal.

Quand on sait qu'à l'hôpital de Bavière à Liège, des sidérurgistes ont prêté main-forte au piquet de grève des agents du CPAS; quand on sait que l'orchestre de Liège appuie le personnel communal en jouant « une musique de lutte » Place Saint-Paul, on perçoit toutes les potentialités du mouvement. Elles sont immenses. Mais ce n'est pas sans peine qu'il avance, ce mouvement. Les entraves, hésitations, divisions que l'on peut constater chaque jour résultent de l'arrogance de la droite et de sa persévérante campagne de culpabilisation des victimes de la crise. Force est de reconnaître que le PS, premier parti d'opposition, n'a pas galvanisé les énergies populaires.

S'INSTALLER DANS LES POUVOIRS SPÉCIAUX ?

Voilà qui nous mène au dossier des pouvoirs spéciaux. Le gouvernement Martens-Gol-De Clercq réclame une nouvelle abdication du Parlement — jusque fin 83 et même jusque fin 84. Cette prorogation doit permettre au pouvoir exécutif de frapper à nouveau la sécurité sociale et — sous couvert d'assainissement des finances publiques — de briser la résistance des communes en difficulté. Le projet prétend aussi « promouvoir l'emploi » : seuls deux éléments apparaissent concrètement dans ce domaine — c'est l'extension du travail à temps partiel et la traque accrue des chômeurs.

Les pouvoirs spéciaux doivent surtout aider la majorité à masquer ses divergences internes, qui deviennent gênantes, en particulier pour les dirigeants du CVP. En court-circuitant les débats au Parlement, M. Martens, Premier ministre et M. Swaelen, président du CVP, éviteront de devoir faire face à une levée de boucliers de l'aile ouvrière de leur parti et à l'étalage de tensions à propos de la régionalisation.

Par ailleurs, les initiatives prises par le président du PRL en vue d'un « dialogue » avec les socialistes ont été fort peu appréciées au PSC et controversées dans son propre parti. Le rapprochement entre le PSC et le FDF qui ont créé un « club de réflexion » ne simplifie pas le rapport des forces, du côté francophone.

Bref, s'il est illusoire de crier à l'écroulement imminent de la majorité, celle-ci a incontestablement perdu de sa consistance. Cette situation — extrême gravité des attaques gouvernementales, cohésion décroissante de la majorité — pouvait être une occasion pour le Parti socialiste de donner à son opposition une tonalité offensive.

Le 1^{er} mai, Guy Spitaels a effectivement donné de la voix. Il a proclamé à Liège que la situation exceptionnelle créée par le gouvernement appelait une riposte exceptionnelle. Il a précisé sa pensée en annonçant que « quand ils seront mis en congé de Parlement, les mandataires socialistes iront expliquer à la population dans les usines, les entreprises, les services publics, que ce gouvernement nous conduit à une autre forme de régime politique ».

Le bureau wallon du PCB a aussitôt réagi. Il est utile mais insuffisant, a-t-il indiqué, de descendre sur le terrain pour y dénoncer le gouvernement. Seule une grande mobilisation populaire aurait, a ajouté le bureau wallon, la force de contrecarrer la politique gouvernementale et d'ouvrir d'autres perspectives à la Wallonie et au monde du travail. Aussi croit-il le moment de préparer en Wallonie un mouvement généralisé pour barrer la route à la régression sociale, obtenir le rétablissement de l'indexation, imposer la réduction de la durée du travail.

On était, rappelons-le, au lendemain du 1^{er} mai, c.-à-d. dix jours avant la publication du plan Gandois.

Comment le PS a-t-il réagi au rapport de l'expert français ?

Dans une longue motion adoptée le 16 mai par son Bureau, le Parti socialiste met en accusation le gouvernement et sa majorité flamande qui tendent à « éliminer la plus importante entreprise sidérurgique du pays et de la Wallonie »; il « rejette la conception technocratique de M. Gandois, selon laquelle la politique économique, tout comme la météorologie, ne laisse place à aucun choix des citoyens et des mandataires qu'ils ont élus ». Il qualifie le rapport Gandois de dangereux et d'incomplet et constate qu'il pousse à la guerre des bassins. Et après avoir rappelé qu'aucun des engagements antérieurs — du gouvernement et des groupes financiers — n'a été tenu, il « somme le gouvernement de décider enfin », en réaffirmant son refus de voir imputer à la Région wallonne une part du financement de la restructuration sidérurgique. On chercherait en vain dans ce long texte, qui contient à coup sûr des observations pertinentes et intéressantes, un appel à une action ouvrière et populaire contre les menaces du rapport Gandois. Par contre, on y trouve très explicitement, in fine, un autre appel : « Le PS adjure tous les partis francophones de s'opposer à la volonté des milieux flamands de remettre en cause le principe de la solidarité nationale pour le seul dossier Cockerill-Sambre ».

CHOISIR

N'est-il pas évident, si on réfléchit à ce silence et à cet appel, que le parti socialiste a deux fers au feu ? D'une part, il mise sur une sainte-alliance des partis francophones — en ce compris la droite musclée — pour « faire face à la menace flamande ». D'autre part, il laisse ouverte une porte à ce qu'on appelle « l'esprit de Coronmeuse », c.-à-d. à un rassemblement des forces progressistes qui prendrait appui sur le front commun syndical.

Claude Renard a indiqué dans plusieurs commentaires publiés par *Le Drapeau Rouge* combien cette ambiguïté du PS pèse sur l'avenir de la Wallonie. Le président de l'aile francophone du PCB s'est inquiété de l'abandon, par les socialistes, des conversations de Coronmeuse, de la revendication fédéraliste — et aussi de l'abandon (annoncé pour leur prochain congrès) du principe de la lutte des classes. La droite, a-t-il montré, mise sur « la grande mixture » d'un front francophone, pour enfermer les sidérurgistes dans l'impasse communautaire. « Plus on avance et plus on constate que la politique néo-libérale sauvage que mène le gouvernement, exige une riposte interprofessionnelle avec des objectifs qui unifient les actions de résistance dispersées ».

Ouvrons ici une parenthèse. Nous sommes d'accord avec le PS (et avec l'Exécutif wallon) qu'il ne peut être question de laisser à charge de la Wallonie le financement d'une nouvelle restructuration de C-S : la sidérurgie est un des secteurs industriels qui relèvent des compétences du pouvoir central. Ce statut est très critiquable et critiqué. Mais n'y porter atteinte qu'à l'occasion de Cockerill-Sambre et au détriment de la Wallonie serait inadmissible. La réforme doit être globale et, au-delà même de la régionalisation des cinq secteurs industriels, viser à un nouveau pacte fédératif.

Cela dit, et même en prenant en compte une « menace flamande » — que nous traduirons par « menace de la droite flamande » — un unanimisme wallon ou francophone — qui signifie l'aplatissement devant Gol et Nothomb — ne servirait qu'à conforter la droite. La seule voie qui puisse conduire au changement — changement de politique budgétaire, changement institutionnel, changement dans les structures économiques — passe par le rassemblement des forces progressistes, en Wallonie d'abord, mais à Bruxelles et en Flandre aussi. Ce n'est pas une voie royale. Elle est étroite. Mais malgré toutes les embûches et toutes les déceptions, le rassemblement des progressistes demeure au cœur des aspirations populaires.

INVESTIR DANS LA MATIÈRE GRISE POUR SORTIR DE LA CRISE

C'est le titre d'une brochure éditée par l'Union nationale des Etudiants communistes.

Prix : 20 F. - On peut se la procurer en s'adressant à
ERIC REMACLE, 228, rue de la Poste, 1030 Bruxelles.

Entretien avec trois animateurs de « Solidarité et Participation »

Analysant il y a un peu plus d'un an le projet du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) de lancer un « mouvement politique », les Cahiers marxistes soulignaient la complexité et l'ambiguïté de la démarche : « C'est le MOC qui prend l'initiative de créer un mouvement politique, mais il refuse d'en prendre possession, de se confondre ou de s'identifier avec ce mouvement. »

Depuis lors, la mise sur orbite du mouvement a effectivement eu lieu. Cela s'est passé le 26 mars 1983 à l'Arsenal de Namur. *Solidarité et Participation* (SEP) a une structure et des statuts. Si sa charte est encore objet de débats, le mouvement a confirmé clairement ses options progressistes (« à gauche »), pluraliste et fédéraliste.

Beaucoup de questions demeurent cependant. Nous les avons posées à trois porte-parole de SEP, au cours d'une rencontre à la rédaction des Cahiers. Que *Claude Debrulle*, *Claire Hojoul* et *Yves Debraz*, tous trois membres du bureau interrégional de *Solidarité et Participation*, soient remerciés pour la bonne grâce avec laquelle ils se sont prêtés au jeu de l'interview.

C.M. — La naissance de SEP a été précédée d'une longue période de conception, de maturation et de mises au point. Ce cheminement lent et très inusité semble avoir été mal perçu par l'opinion publique. Ne serait-il pas utile que vous l'expliquiez ?

Claude D. — Certainement. Je crois même qu'il faut, pour essayer d'être clair, rappeler certaines données relatives à l'histoire politique du MOC.

Jusqu'en 1968, l'histoire politique du MOC se confond avec celle du PSC. L'année 68 marque une rupture avec cette tradition, rupture due

en partie au choc du « Walen buiten » qui avait si puissamment résonné à Louvain. Rupture qui ne sera légitimée qu'en 1972. C'est en effet le 26 février 1972 qu'un Conseil général du MOC se prononce en faveur du pluralisme politique, permettant ainsi aux militants et responsables ouvriers chrétiens d'adhérer au parti de leur choix — outre le PSC, FDF, RW, PS, PC etc., sans plus craindre la moindre sanction, liée à un choix non orthodoxe. Des initiatives seront toutefois prises assez rapidement pour compenser par une recherche d'efficacité la diversification et donc la dispersion de l'engagement politique des militants chrétiens. Ce fut l'objet des Options fondamentales arrêtées par le MOC en 1974, et aussi le but poursuivi par la Fondation politique créée trois ans plus tard. Je pense que la reconnaissance de ce pluralisme politique au sein du MOC lui a apporté un formidable ballon d'oxygène, lui permettant de sortir d'un profond conservatisme politique, généré au sein du PSC de l'époque.

Les choses se sont cependant accélérées au lendemain des élections législatives de novembre 1981, et cela pour plusieurs raisons. Premier motif : le PSC a subi une défaite électorale, explicable par le transfert d'une partie importante de voix à droite, vers le PRL, mais défaite qui a surtout été payée par les élus de la Démocratie chrétienne et par quelques « sans famille ». Il suffit de citer les noms des mandataires Langhendries, Hiance, Ryckmans ou Flagothier pour expliquer le traumatisme du MOC. A mon avis, les résultats de 1981 ont constitué le premier déclencheur d'une évolution significative du MOC au-delà du pluralisme politique et des « options fondamentales » : la question de son prolongement politique se posait en des termes nouveaux. Deuxième motif : en dépit de son échec, le PSC s'est associé au PRL pour former un gouvernement d'emblée orienté à droite. Cela a suscité du trouble à l'intérieur même de la Démocratie chrétienne, mais en fin de compte, la DC est restée au PSC. Troisième élément : avec le remplacement de VdB par Deprez à la tête du PSC, certains ont pu penser que ce changement de président allait entraîner un changement de ligne politique. Or, à part quelques accents et une présentation plus habile de certaines choses, rien de fondamental n'a changé; en particulier, le soutien à la politique du gouvernement a été maintenu. Or la gestion gouvernementale s'avère de plus en plus inefficace économiquement et socialement injuste — sans parler de son caractère dangereux pour la Wallonie et pour Bruxelles.

Ces trois facteurs — perte d'influence de la DC au sein du PSC, dérive droitière du PSC lui-même et constance de l'appui de ce parti au gouvernement Martens V — ont déclenché une réflexion en profondeur au sein du MOC, à propos de son action politique. Il y a eu des vues divergentes à cet égard. Il est notoire par exemple que la CSC wallonne réclamait la création d'un nouveau parti, alors que les mutualités chrétiennes souhaitaient un rassemblement cohérent de tous les démocrates chrétiens — de la famille chrétienne de gauche — au sein du PSC pour peser de manière décisive sur l'orientation de ce parti. Je rappelle cette divergence, car elle a eu des conséquences sur le devenir de SEP. En effet, un compromis a été conclu qui a mené à la mise sur pied non d'un parti, mais d'un mouvement politique — lequel s'est fixé des échéances. Première échéance : tenir en 1983 une assemblée constitu-

tive. Elle a eu lieu le 26 mars. Deuxième échéance : prendre au plus tôt une décision au sujet du relais politique (parti ou pas parti). En toute hypothèse, une assemblée sera convoquée avant le 31 décembre 1983; elle appréciera si elle est en état de prendre une décision, et la prendra le cas échéant.

Tout cela, qui devait être évoqué, montre l'histoire de SEP, son cheminement, la volonté de poser les problèmes politiques en profondeur et de les résoudre avec quelque ambition.

C.M. — Il était certes important de retracer ces antécédents. Mais tout cela est très interne à la mouvance chrétienne. Comment un militant comme Yves Debraz, étranger à cette mouvance, se retrouve-t-il là-dedans ?

Yves D. — Les chrétiens de gauche, ça existe et ça se manifeste de plus en plus, de manière non criticable à mon avis. En provoquant des rencontres entre chrétiens et laïques progressistes, j'ai découvert souvent chez les chrétiens des positions de gauche aussi cohérentes que chez les laïcs. De toutes manières, je n'ai aucun problème à travailler avec eux à un projet commun.

Claude D. — Ce qui a pu favoriser la démarche de militants comme Yves, c'est la visée de SEP au pluralisme, tant philosophique que religieux. Visée manifestée d'emblée, et résultant d'une expérience déjà ancienne pour certains, puisqu'elle remonte à l'UDP (Union Démocratique et Progressiste). Nous avons pu vérifier là, ensuite au RW par exemple, où je milite depuis 78/79, qu'il était possible de travailler ensemble, en dépit de divergences philosophiques, mais avec des convictions politiques et idéologiques communes. Le MOC en a été conscient et SEP l'a inscrit dans sa démarche. Ce pluralisme devra être vérifié pratiquement sur des problèmes difficiles tels que l'avortement, le pluralisme dans le domaine scolaire ou de la santé, etc. Au-delà des prises de position, il est important pour SEP que la présence de militants laïcs soit visible à tous les niveaux. En un mot, faire à gauche sur ce plan-là ce que la droite pratique sans remord depuis fort longtemps !

C.M. — Et vous, Claire Hujoul, qui avez exercé des responsabilités importantes au sein de la DC, comment vous situez-vous par rapport au projet politique dont SEP est porteur ?

Claire H. — Je m'y intéresse depuis le début. Je puis souscrire à 99 % à l'exposé fait par Claude Debrulle. J'ajouterais pour ma part qu'il n'a pas fallu attendre le scrutin de novembre 1981 pour constater le désarroi des militants DC : ce désarroi est bien plus ancien. Je dirais presque qu'à chaque élection législative, nous étions mal à l'aise, parce que nous ne trouvions pas nos répondants politiques et que nous sentions l'inadéquation entre le combat des travailleurs, par exemple à Vie Féminine, et son relais politique. C'est pour toutes ces raisons que j'ai investi depuis le début dans SEP. Mais il est vrai que j'ai été très engagée dans la Démocratie chrétienne (vice-présidente à Bruxelles), cette DC qu'André Oleffe voyait « indépendante au sein du PSC ». Je suis d'ailleurs toujours au PSC, SEP laissant à chacun de ses affiliés le droit d'être membre d'un parti...

C.M. — Y compris le PCB ?

Claude D. — Oui, et j'en connais ! L'essentiel est que cette affilia-

tion s'accorde avec les options progressiste, pluraliste et fédéraliste de SEP. J'ai d'ailleurs noté que le mensuel des Jeunesses socialistes s'est interrogé, sous la signature de Marc Thommès, sur le rôle d'aiguillon que SEP pourrait jouer aussi vis-à-vis du Parti socialiste...

C.M. — Nous pourrions revenir maintenant à la portée de votre assemblée de Namur, pour laquelle vous avez largement mobilisé vos troupes. Qu'est-ce qui est essentiel pour vous dans cette assemblée ?

Claire H. — Nous avons fait beaucoup de bruit autour de cette mobilisation. C'était nécessaire après un long cheminement qui était presque confidentiel. Il n'y a pas de mouvement politique ou de parti possible sans base solide. Nous avons à la construire en recrutant des adhérents, en les organisant. Depuis le 26 mars, nous nous efforçons de conforter notre base, à partir de réflexions et d'actions communes, dans les localités.

Yves D. — Pour ma part, j'ai été frappé par le caractère très populaire et jeune de l'assemblée de Namur. Le dialogue est total entre la base et ceux qui la représentent. J'ai pu constater combien les chrétiens étaient heureux d'avoir au sein de l'instance dirigeante du mouvement un laïc. On sait que dans certains milieux laïcs, l'insulte « sale calotin » équivaut à l'insulte « sale juif ». Je me convaincs de plus en plus qu'il faut voir derrière les mots ce qu'ils recouvrent.

C.M. — Vous parlez, Yves Debraz, d'« un » laïc. Nous savons qu'il y en avait plus qu'un à Namur. Mais votre formule est troublante, dans la mesure où elle évoque presque irrésistiblement l'image de l'otage.

Yves D. — Si je m'y sentais otage, je ne militerais pas à SEP. On peut aussi se demander si les chrétiens membres du parti socialiste ne sont pas des otages. Il n'y a pas de manœuvres autour ou contre les laïcs à SEP.

Claude D. — J'ajouterais que nous allons nous donner une période de vérification pratique de nos principes pluralistes. C'est la meilleure — et sans doute la seule — manière de vérifier s'il existe des manœuvres, des pièges, des otages...

C.M. — Une chose nous frappe dans le compte rendu que votre périodique d'information « SEP-Echos » a donné de l'assemblée de Namur. Alors que celle-ci avait été présentée avant sa tenue comme très ouverte et comme une fête, alors que Debraz parle d'un « dialogue total entre base et sommet », votre mensuel axe son compte rendu sur les discours de trois ténors, l'ensemble des interventions de la base étant ramassé en un cinquième de page. Que s'est-il passé ?

Claude D. — Précisons d'abord qu'une assemblée constitutive, comme celle de Namur, n'est pas en soi de nature à susciter des débats particulièrement enflammés. Les deux moments importants du 26 mars ont été d'une part l'adoption des statuts, d'autre part les élections. Les statuts ont fait l'objet de discussions intenses, mais préalables, poursuivies pendant plusieurs mois. 200 amendements ont encore été proposés au cours des dernières semaines. Mais tout cela ne provoque pas forcément des élans oratoires au moment de voter.

Cela dit, j'admets volontiers que l'équipe provisoire (en place jusqu'au 26 mars) a peut-être été trop préoccupée par ces aspects institutionnels, au détriment du reste, à savoir la Charte et l'expansion du

mouvement. Cela a effectivement pu provoquer un certain déséquilibre. La Charte méritait mieux que le temps qu'on lui a donné, même s'il n'était pas question de clôturer à Namur le débat à son sujet.

Claire H. — C'est vrai que la Charte méritait qu'on en débattenne à Namur, mais il m'a semblé que bien des militants souhaitaient un document plus court et plus percutant que le projet de Charte qui veut trop dire.

Claude D. — Un des gros problèmes posés par la Charte c'est, en effet, qu'elle comporte à côté de brefs éléments de nature idéologique, de longs aspects programmatiques. Il faudra dissocier les uns des autres, ne pas tout mélanger.

Puis-je rappeler que nous faisons notre apprentissage ? Cet apprentissage s'opère dans des conditions exigeantes, puisque nous voudrions qu'aillent de pair une très grande liberté de parole et d'initiative et un minimum de formalisme pour éviter qu'on ne s'épuise dans le spontanéisme...

Ceci dit, vous avez raison; je pense que la relation réalisée par le dernier numéro de SEP-Echos a laissé sur leur faim un certain nombre de militants. La vérité de l'assemblée était autre. A côté de la présentation des différents thèmes par les membres du bureau provisoire, il y a surtout eu une très grande participation militante que ce numéro de SEP-Echos n'a sans doute pas suffisamment traduite.

C.M. — *Vous insistez beaucoup sur votre autonomie par rapport au MOC. Mais étant donné le rôle joué par le MOC dans la mise sur orbite de votre mouvement, on peut se demander si vous avez la volonté de couper le cordon ombilical qui vous lie au MOC, ou si, en proclamant votre volonté d'autonomie, vous voulez surtout faire valoir votre pluralisme. Pour le surplus, si le cordon ombilical était tranché, n'y aurait-il pas danger réel de vous couper humainement et même matériellement d'organisations dont SEP a besoin ?*

Claude D. — C'est un vrai problème, qu'on résoudra en marchant. Le lien avec le MOC est, au départ, à la fois un avantage qu'il faut apprécier et une contrainte qu'il faut assumer. Mais ce constat ne suffit pas. Il ne suffit pas que le MOC ait assumé la responsabilité du lancement de notre mouvement; il doit de surcroît assurer les meilleures chances de succès de SEP. C'est vrai que dans les localités, SEP démarre avec l'aide de permanents du MOC. Nous avons besoin de cet engagement, mais tout cela doit être transparent et contrôlé. Dans un certain nombre de mois (je dirais pour ma part, dans environ 18 mois), cette période doit être dépassée. Je crois que c'est possible, parce que déjà c'est en cours. Ainsi, l'équipe provisoire, installée d'abord dans les locaux du MOC, a déménagé « en site propre ». Il en est ou il en sera de même dans les régions : au Brabant wallon par exemple, on déménage... Mais cela ne signifie pas rupture avec le MOC. Nos échanges politiques avec — notamment — le MOC restent nécessaires. Une dialectique de confrontations est entamée et se poursuivra avec une série de mouvements et de formations. Ce n'est pas facile, je ne crains pas de le dire, car des pressions s'exercent en sens divers. Et il nous faut tout faire en même temps : asseoir le mouvement en recrutant, dire ce qu'on veut faire en définissant une stratégie.

C.M. — En matière de stratégie, vous avez un certain nombre d'idées...

Claude D. — Nous en sommes plus précisément à des hypothèses. Elles se situent toutes dans la visée d'une majorité progressiste, mais ce ne sont que des hypothèses, qu'il faudra évaluer. Selon la première, SEP resterait un mouvement, chaque adhérent choisissant son parti. Dans ce cadre, certains imaginent que SEP prenne un parti en cible, c.-à-d. qu'il appuie l'action de ce parti de l'extérieur. Selon une deuxième hypothèse, SEP s'intégrerait dans un parti existant, par exemple le PSC ou le PS, en y investissant ses forces. Enfin, la 3^e hypothèse voit SEP constituer directement ou par fédération avec d'autres un nouveau parti, qui devrait s'assurer 10 à 15 % de l'électorat, afin de contribuer à la mise en place d'une majorité progressiste en Wallonie et à Bruxelles.

Mais en attendant d'évaluer ces hypothèses et d'en choisir une, il faut, tout de suite, faire de la politique, se situer par rapport aux événements, trouver sa place parmi les forces progressistes.

C.M. — Nous sommes frappés par l'intérêt que vous accordez dans votre démarche aux autres composantes d'une gauche à raffermir. Cet intérêt pour ce que nous appelons une stratégie d'alliance vous distingue fondamentalement d'Ecolo, dont le souci permanent et parfois obsessionnel, est de jouer seul, de se distinguer des autres, d'être « ailleurs ».

Claude D. — Soyons clairs : nous avons beaucoup d'affinités avec les Ecolos et notre sensibilité est proche de la leur. Si on pouvait fusionner les publics écolos et SEP — les premiers ayant une résonance importante chez les jeunes entre 25 et 35 ans et chez certains intellectuels, SEP bénéficiant d'un enracinement plus populaire — cela pourrait constituer une force politique importante. Ma crainte procède précisément de cette attitude Ecolo à vouloir presque par principe être « ailleurs », alors que nous sentons la nécessité d'un rassemblement. J'estime qu'Ecolo a fait preuve d'intelligence politique dans une série de problèmes, en sachant montrer qu'il n'est pas un parti traditionnel. Mais sa réponse au terme des entretiens de Coronmeuse — son refus d'une alternative globale au profit d'une adhésion à la carte — m'a déçu.

Claire H. — Peut-on vraiment comparer Ecolo et SEP ? l'un est un parti, l'autre un mouvement. Je comprends qu'Ecolo tienne à se définir « à la carte » sur chaque objet précis. Ce n'est pas (ou pas encore) notre problème...

C.M. — Claude Debrulle a souligné les affinités entre Ecolo et SEP. Il y a un domaine où on trouve un souci commun, exprimé par « une autre manière de faire de la politique » chez les uns, par « des pratiques politiques nouvelles » chez l'autre. Au-delà des formules, et on notera en passant que celle d'Ecolo avait d'abord été inventée par la section de Forest du PC, que représentent pour vous ce souci, cette aspiration ?

Yves D. — Pour moi, il s'agit avant tout de se fonder sur, de se lier à la vie associative, c.-à-d. la vie culturelle au sens large, de l'ISCO aux comités de quartier.

Claude D. — Yves a raison : il est important de se brancher sur la

vie associative, au niveau le plus concret. En même temps, nous recherchons un certain nombre de règles pour empêcher des stratifications nocives (par exemple en combattant le cumul des mandats d'abord au sein même du mouvement), pour associer étroitement base et sommet, pour éviter que le sommet draine le pouvoir de décision. C'est dans cette visée que s'inscrivent nos structures, qui sont doubles : d'une part, animation; d'autre part, décision. Les structures d'animation comprennent des collectifs de base (communaux) et des collectifs à thèmes. Tout cela commence à fonctionner, que ce soit à Arlon, à Verviers, à La Louvière, à Bruxelles, au Brabant wallon ou à Tournai.

Nous savons que nous ne pouvons nous borner à réfléchir ou à causer. Il faut agir, et nous privilégions actions et gestes à valeur symbolique. Par exemple, en matière d'environnement, le geste de planter des arbres ou en matière de consommation, le geste de réutiliser les produits alimentaires rejetés par des grandes surfaces. Il s'agit d'impliquer les gens dans ces actions, de provoquer des déclics...

C.M. — Cette volonté d'impliquer les gens dans des actions très concrètes se retrouve ailleurs que chez vous, et notamment chez les Jeunes communistes, chez les Jeunes socialistes... Par ailleurs, on peut lire dans votre projet de charte : « SEP veut affirmer clairement le politique n'est pas "tout", qu'il ne peut apporter réponse à tout... ». Voyez-vous dans les pratiques politiques nouvelles que vous lancez un moyen de réhabiliter le politique, sentez-vous encore le poids chez vous d'une méfiance traditionnellement chrétienne envers le politique ?

Claire H. — L'image du politique qui salit les mains n'est pas morte chez nous. Il nous faut la combattre par la formation et l'information.

Yves D. — Il m'a semblé qu'en affirmant « le politique n'est pas tout », il y avait un souci de valoriser l'action des travailleurs, une démarche anti-élitair.

Claude D. — L'expérience de SEP serait à coup sûr enrichissante si on réussissait à réconcilier la tradition ouvrière avec la réflexion intellectuelle sur le plan politique. Nous n'en sommes pas là. Il reste du travail à fournir, pour combattre une vieille méfiance à l'égard du politique. Peut-être l'attachement que certains témoignent envers le SEP-mouvement (contre l'hypothèse d'un SEP—parti) procède-t-il inconsciemment du souci de ne pas « se salir les mains ». Mais il y aura des échéances, par exemple électorales, que nous ne pourrions éluder.

C.M. — Avant d'en arriver à évoquer quelques perspectives d'avenir, il est une question que nous voudrions poser à Claire Hujoul : SEP a décidé qu'un pourcentage minimum de 25 % de femmes devait siéger dans toutes les instances du mouvement. Y a-t-il eu de longs débats à propos de cette formule de quota, discutée dans divers milieux ?

Claire H. — Il y a eu débats, et parfois véhéments, certaines militantes s'insurgeant contre cette « protection ». Mais au total, ce débat n'a pas été particulièrement difficile. Il faut d'ailleurs le situer dans un contexte plus large : les statuts prévoient aussi un nombre significatif de jeunes et d'immigrés dans toutes les instances du mouvement. Le souci est le même, même s'il est moins formalisé.

Yves D. — Je voudrais souligner à ce propos que l'assemblée de Namur comptait un grand nombre de jeunes et aussi de femmes...

Claire H. — ... des femmes qui étaient venues, non pas pour suivre un mari, mais parce qu'elles en avaient décidé ainsi, de manière autonome.

C.M. — Il reste certainement beaucoup à dire, notamment à propos des éléments programmatiques de votre charte, qui n'est pas encore adoptée. Mais en attendant une occasion d'aborder ces problèmes, nous vous proposons de dire aux lecteurs des C.M. comment vous voyez l'avenir et si les objectifs de recrutement, fixés à Namur, ont été atteints.

Claude D. — Il nous reste avant tout un travail de construction à réaliser, et nous y accusons peut-être un certain retard — en partie parce que l'assemblée constitutive de Namur aurait dû se tenir fin février, et non fin mars. Vous n'ignorez pas que nous avons retardé cette assemblée par solidarité avec l'action du front commun syndical CSC-FGTB qui se déroulait le 26 février à Bruxelles. Nous voulons rattrapper ce retard dans le recrutement d'adhérents avant les vacances d'été. Mais notre ambition, je l'ai dit, c'est d'associer étroitement l'effort d'implantation du mouvement à l'effort de clarification de notre stratégie politique. Nous devons mener ces deux tâches de pair, tout simplement parce qu'elles sont liées : les gens ne viendront à SEP pour y faire quelque chose, que sur la base d'un projet politique clair et cohérent. Nous devons trouver le bon rythme, qui réponde à l'ambition politique de SEP, sans perdre de vue la nécessité de construire un mouvement populaire, c.-à-d. de masse. Pour cela, il faut faire de la politique, parler de la crise et des alternatives pour en sortir, du partage du travail disponible et de l'embauche compensatoire, des technologies nouvelles et des conditions de travail, sinon de la vie privée et des libertés, de l'investissement industriel, de la sauvegarde du pouvoir d'achat, etc., etc.

Yves D. — Au travers de ce travail, se vérifiera le test pluraliste, qui vise à rassembler ce qui n'a pas encore été rassemblé dans ce pays de manière large et durable.

Propos recueillis par Alan BALL et Rosine LEWIN.

A lire aussi dans de précédentes livraisons des CM :

- | | |
|---|-----------------|
| Les organisations ouvrières chrétiennes face à la crise,
<i>Rosine Lewin</i> | (mai 77) |
| CEPIC, un champignon vénéneux, <i>Pierre Ergo</i> | (déc. 78) |
| Questions sur la laïcité et l'Etat, <i>J.J. Heirwegh</i> | (janv. 82) |
| Le MOC en quête d'efficacité politique, <i>R. Lewin</i> | (janv. 82) |
| La mise sur orbite de SEP, <i>Rosine Lewin</i> | (avril-mai 82) |
| Explosion ou recomposition de la droite chrétienne musclée,
<i>F. Nice</i> | (févr.-mars 83) |

Nouvelles stratégies syndicales : le cas des Galeries Anspach à Bruxelles

On connaît l'histoire tumultueuse des Galeries Anspach (1), cette importante entreprise de la grande distribution dont le personnel devait apprendre par la radio-télévision, le 2 janvier dernier, que les Galeries avaient vécu et que les travailleurs étaient licenciés.

Le 3 janvier, la S.A. Galeries Anspach était déclarée en faillite. Les portes du grand magasin se sont rouvertes — d'abord au personnel qui, protestant contre l'arbitraire patronal, a occupé l'entreprise. Ensuite les portes de plusieurs sièges se sont rouvertes aux clients pour une vaste opération de liquidation des stocks. A Bruxelles, cette opération a aussitôt pris l'allure d'une curée, nécessitant l'intervention de la police et des ambulances. Il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure la popularité du magasin bruxellois a suscité les élans ravageurs d'une clientèle avide de « soldes » jusqu'à en perdre le plus élémentaire sens de la mesure. Mais là n'est pas notre propos.

Le siège namurois des Galeries Anspach (75 travailleurs) est devenu en avril une coopérative dénommée Galeries namuroises (37 travailleurs). Elle bénéficie de l'appui de la CSC, du Mouvement Ouvrier chrétien et de la Fondation André Oleffe. Le financement de la coopérative a été assuré pour 1,5 million par la solidarité d'autres entreprises « autogérées », et pour 24 millions grâce à un prêt avec garantie bancaire de la COB (Caisse centrale de dépôts des Coopératives chrétiennes). Le chiffre d'affaires des G.A.-Namur était de 230 millions; les Galeries namuroises, « magasin de l'espoir », misent sur un chiffre d'affaires de 160 millions.

OFFRES DIVERSES

A Bruxelles, les dimensions du problème sont différentes. Les enjeux et les solutions proposées aussi.

Plusieurs offres de reprise étaient connues à la mi-mai.

(1) Voir C.M. N° 111-112/1983.

Parmi les hommes d'affaires mis en appétit, on citait les noms de Charlie De Pauw et de François de Crayencour. Le premier n'a guère besoin d'être présenté : ses opérations immobilières dans la région bruxelloise, la fascination qu'exercent sur lui parkings et immeubles-tours sont bien connues. Quant à M. de Crayencour, c'est un ancien administrateur-directeur général de l'entreprise faillie, qui aurait l'appui du groupe Bruxelles-Lambert. On peut d'ailleurs se demander dans quelle mesure la faillite n'a pas été conçue comme une nouvelle forme de management, préparant une reprise. M. de Crayencour semble n'avoir jamais cessé de témoigner son intérêt au secteur des grands magasins.

Le ministre de la Région bruxelloise, M. Hatry, ci-devant dirigeant de la Fédération pétrolière, témoignerait d'une certaine bienveillance à l'égard du projet De Pauw.

Rien que de très « classique » dans ces projets de reprise présentés par des personnalités du monde financier et de la spéculation immobilière.

Le troisième projet est plus insolite : il émane du Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa-FGTB) de Bruxelles et se présente comme un projet *socialiste*.

Avant d'en venir à l'analyse de ce plan — arguments du SETCa, questions des communistes bruxellois — il nous paraît utile d'examiner comment se pratique l'information des travailleurs sur la marche de leur entreprise à l'intérieur de ces entreprises, information légalement organisée par des textes de 1948 et de 1973. Car enfin, comment est-il possible que dans un pays où les patrons ont le devoir de fournir aux représentants du personnel des données économiques, financières et techniques sur l'état et l'avenir de leur société, les travailleurs puissent être traités « par surprise », comme ce fut le cas (notamment) aux Galeries Anspach ?

QUELLE INFORMATION ?

Si, à première vue, l'arsenal législatif semble important, en fait le droit à l'information relève presque du mythe. La Centrale des métallurgistes de la FGTB a publié en 1979 les résultats d'une enquête menée auprès de ses délégués, sur l'information par les conseils d'entreprise. Trop souvent technique, peu claire, fournie dans des délais insuffisants, cette information apparaît incomplète ou marginale.

Lors d'un colloque (2) tenu à l'initiative de l'Association belge des juristes démocrates (ABJD), Jean-Louis Stalport, des services d'étude de la FGTB, analysait plus avant la qualité de l'information donnée aux représentants du personnel sur la situation économique et financière de l'entreprise. Il observait que « *ces informations ne portent en grande partie que sur une situation passée* ». Il précisait : « *Des éléments d'information tels que les moyens de financement à moyen et long termes, les prises de participation dans d'autres entreprises, les conventions ou accords ayant un impact fondamental et durable sur l'entreprise sont systématiquement refusés aux représentants des travail-*

(2) Colloque du 11/9/82 sur l'information des travailleurs dans les entreprises transnationales.

leurs ». Et cela ne concerne pas seulement le domaine, plus nouveau, des technologies de pointe. Pour le surplus, le caractère excessivement technique des données en masque souvent les enjeux; les délais laissés pour l'examen de dossiers sont insuffisants et le contrôle de la fiabilité des données est impraticable, note J.L. Stalport. 30 % des entreprises ne communiquent même pas par écrit les informations de base, à donner tous les quatre ans, en matière économique et financière. On notera enfin que le patronat se sert souvent du cloisonnement entre conseils d'entreprises et comités de sécurité et d'hygiène pour éluder des réponses, renvoyées d'un organe à l'autre. Les carences de l'information sont explicitement reconnues par le ministère des Affaires économiques, qui acte : « *En ce qui concerne les informations de base, 9 % des entreprises contrôlées sont totalement en ordre, 38 % en ordre pour la majorité des points, 53 % donnent une information insuffisante ou inexistante* ».

Qu'en était-il aux Galeries Anspach, où la syndicalisation dépassait largement les 90 % — avec à l'échelon national onze élus FGTB, dix CSC et un élu libéral pour le conseil d'entreprise (dans le siège bruxellois : 6 FGTB, 2 CSC, un libéral) ?

La direction jouait au ping-pong entre délégation syndicale et conseil d'entreprise, renvoyant les réponses dues d'un organisme à l'autre. Quand elle le pouvait, elle gardait le silence sur des dossiers — embarassants pour elle. Mais elle ne le pouvait pas toujours. C'est ainsi que la seconde tranche du fameux milliard « transféré » par les frères Willot du temps que ces hommes d'affaires français régnaient sur l'entreprise belge — fit l'objet en 1980 d'une intervention au conseil d'entreprise. Cette intervention provoqua une panique au conseil d'administration, le directeur financier donna sa démission et en fin d'exercice, le reviseur d'entreprise refusa d'approuver le bilan... Malgré (ou à cause de) cette alerte, l'information donnée au conseil d'entreprise sur une participation des Willot dans une chaîne de magasins aux Etats-Unis, fut imbibée d'eau de rose...

Mais il y a d'autres aspects au problème de l'information des travailleurs.

Comme ailleurs, la crise a exercé des effets aux G.A. jusqu'au niveau du comité d'entreprise et du comité de sécurité et d'hygiène. C'est ainsi que la restructuration de 1981, intervenue à la suite du coup Willot et d'un concordat judiciaire, a réduit l'emploi de 1.350 à 900 unités et a véritablement saigné le CE : en raison des prépensionnements, il ne restait plus en place que 35 % des élus des travailleurs. Cela signifie que la plupart des mandataires formés et expérimentés étaient hors-jeu et que leur succédaient des suppléants, voire des suppléants de suppléants. Dans certains cas, la direction a admis que siègent au conseil d'entreprise des délégués syndicaux. Mais en tout état de cause, les possibilités légales étaient fort affaiblies.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la convention collective du 20 octobre 1981, signée par la direction et les organisations syndicales des Galeries. Il s'agissait d'organiser le contrôle du personnel et des organisations syndicales sur l'utilisation de fonds (la « cagnotte ») provenant de sacrifices du personnel, en vue de sauver l'entreprise. Une commission de contrôle était mise en place, composée de six membres

du personnel, désignés par les élus des travailleurs au conseil d'entreprise. Aux termes de la convention, la commission devait disposer des informations et moyens nécessaires au contrôle de la gestion journalière de la société, devait avoir connaissance des informations financières, juridiques et techniques relatives à l'exécution du plan de redressement; devait disposer des procès-verbaux des conseils d'administration et avoir accès à toutes les pièces requises par sa mission de contrôle, etc.

Tout ce dispositif n'a pas empêché la direction de fermer l'entreprise sans informer et sans consulter le personnel, violant ainsi et les lois et la convention (la FGTB a d'ailleurs assigné la direction des G.A. en justice). Mais il ne faut pas s'y tromper : du point de vue de l'animation et de la démocratie syndicale, la mise en place de la commission aura été une mesure féconde. D'abord, parce qu'elle a sensiblement réduit la marge de manœuvre patronale en resserrant le contrôle. Ensuite et surtout, parce qu'à partir de la nouvelle commission, il s'est avéré possible d'impliquer l'ensemble du personnel — via des réunions informelles et dynamiques — dans le processus d'information. Des données techniques, prétendument indéchiffrables, ont été décodées et digérées; des gens peu entraînés à prendre la parole, se sont enhardis. Bien plus, une tentative patronale de mettre la main sur la « cagnotte » — pour acheter du mobilier — a échoué devant la volonté des travailleurs d'y voir clair et de ne pas se laisser manipuler. La commission est ainsi apparue aux syndicalistes des G.A. comme un instrument important et prometteur; en peu de temps, ils en ont obtenu des effets jugés complémentaires et supplémentaires à ceux du conseil d'entreprise et de la délégation syndicale.

Aux yeux du SETCa en tout cas, le problème de l'information des travailleurs est étroitement associé au problème de leur formation : il ne suffirait pas en effet qu'un expert des élus oriente positivement une décision du conseil d'entreprise — même si l'assistance de pareil expert est très appréciable. Ce qui importe, déclare le SETCa, c'est d'élever le niveau de formation et de conscience de tous les travailleurs, pour permettre une participation vraiment large et démocratique.

UN PROJET SOCIALISTE DE REPRISE

Nous laissons à *Jacqueline Rosvoort*, *René Diderich* et *Christian Sempo*, porte-parole du SETCa Galeries Anspach, le soin de définir ce projet.

Le cadre d'abord.

Nous avons, disent-ils, des responsabilités vis-à-vis des travailleurs qui nous ont élus. Dans cette situation de crise qui perdure, nous avons le devoir et la volonté de faire preuve d'imagination et de créativité : la routine n'est pas de mise, il s'agit de proposer des formules alternatives dont l'objectif N° 1 est d'assurer au maximum de travailleurs (200 à 250) un emploi valable.

Nous savons qu'il existe des candidats acquéreurs de l'immeuble. Nous considérons que leurs offres sont dangereuses, car ces candidats sont plus préoccupés de spéculations immobilières que de l'avenir du personnel. Notre projet est socialiste, non parce qu'il porterait la griffe du Parti socialiste, mais parce qu'il s'inscrit dans la mouvance socia-

liste. Il bénéficie de l'appui financier de la *Prévoyance sociale*, de l'appui technique de *Fedecoop*, du soutien politique de Hervé Brouhon, bourgmestre de Bruxelles (dont dépendent les permis d'exploitation), du soutien total de la FGTB et du SETCa national.

Cela ne signifie pas, ont précisé nos interlocuteurs, l'exclusion de tout autre appui. Et pourquoi la famille communiste ne soutiendrait-elle pas le projet ? demandent-ils.

Ce projet se fonde sur un fait — l'immeuble des Galeries Anspach reste le seul outil disponible — et sur une idée — le futur propriétaire de l'immeuble en contrôlera l'avenir, et donc l'avenir des travailleurs, actuellement condamnés au chômage. Dès lors, il s'agit de créer une société anonyme pour acquérir l'immeuble, puis prendre en charge la gestion : trouver des exploitants prêts à louer des surfaces commerciales et à réembaucher le personnel des G.A. Outre l'entretien des bâtiments, la société devrait assurer aux exploitants une série de services : publicité et promotion, informatique, téléphone, entretien des surfaces de vente, inspection, services sociaux collectifs. Pour son compte, un collectif de gestion doit assurer la comptabilité, l'entretien technique, le secrétariat. Enfin, les exploitants auraient à respecter une convention collective qui protégerait le personnel engagé. La création d'emplois restant l'objectif central, le montant du loyer sera établi en tenant compte du nombre de travailleurs embauchés.

Le groupe de travail qui a élaboré le projet estime que si trois niveaux de surfaces commerciales sont loués aux deux tiers, la rentabilité de l'opération serait assurée. L'opération n'est donc pas aventureuse. Ce serait plutôt l'immobilisme qui serait périlleux...

Précisons, ont déclaré les porte-parole du SETCa, que nous voyons mal la présence de syndicalistes du SETCa en tant que tels, au sein du conseil d'administration de la société — même pour défendre la « cagnotte ». Et le SETCa n'a pas envisagé jusqu'à présent d'investir de l'argent dans le projet. Par contre il est décidé à y investir de l'énergie pour poursuivre la lutte syndicale, en tirant profit de ses expériences.

Bref, un projet qui sort des sentiers battus, qui constitue dans une certaine mesure un pari, mais qui — déclarent les porte-parole du SETCa — paraît de nature à créer une dynamique d'emplois et à susciter la confiance dans la lutte. Et qu'on ne nous dise pas que nous sommes dans l'illusion coopératrice du XIX^e siècle : nous ne voulons nullement battre les capitalistes sur leur terrain (comme en rêvaient les ancêtres de la coopération), mais nous constatons leurs carences. Bien plus, nous considérons qu'il ne faut pas attendre d'acter une faillite, pour avoir des idées. Notre ambition va donc, au-delà du cas des Galeries Anspach, de créer une institution, offrant une infrastructure qui puisse porter des projets comme celui qui concerne les G.A. En fait, nous avons mis sur pied une nouvelle forme d'action commune entre gens qui ne se voyaient plus... Cela dit, ont ajouté nos interlocuteurs du SETCa, existe-t-il une autre solution que celle que nous proposons ? Nous n'en apercevons pas !

QUESTIONS COMMUNISTES

Un dialogue très franc a permis aux porte-parole du SETCa de s'expliquer à diverses occasions avec des militants de la régionale

bruxelloise du PC. Voici en gros, comment ceux-ci réagissent au projet de reprise des G.A. par la voix de *Roel Jacobs* et *Paul Marcus*.

Le cadre d'abord.

La crise a acculé le mouvement ouvrier à la défensive et les replis sont contagieux. Nous sommes inquiets et très attentifs à toute initiative qui stimulerait la recherche de solutions nouvelles, rompant avec la résignation et la routine. A priori donc, le caractère insolite d'une proposition syndicale nous réjouirait plutôt. Nous ne sommes pas davantage embarrassés par l'option du SETCa en faveur d'une formule juridique « société anonyme » plutôt que « société coopérative », car le fond du problème n'est pas là. Pour nous, l'initiative du SETCa a le mérite de faire monter les enchères des autres candidats à l'acquisition de l'immeuble des Galeries. Elle peut aussi aider les curateurs à mieux prendre en compte le facteur « emploi » dans le traitement du dossier. Et en tout état de cause, elle aura fait réfléchir beaucoup de militants. Mais en tant que lanceur et parrain du projet, le syndicat ne risque-t-il pas d'être coincé demain dans une espèce de ménage à trois, entre des bailleurs de fond socialistes et des locataires-commerçants ? On a parlé d'un pari à propos de ce projet. Il faut parfois avoir l'audace de faire des paris, mais il faut en mesurer très sérieusement les risques.

Par contre, nous sommes tout à fait d'accord qu'il conviendrait d'assurer aux militants qui élaborent un projet de sauvetage de l'emploi l'intendance nécessaire pour que ce projet passe le mur du son.

Nous actons avec intérêt la disponibilité des porte-parole du SETCa d'ouvrir leur projet à d'autres interlocuteurs. Mais avant d'envisager un engagement des faibles moyens que pourraient mobiliser les communistes, nous voudrions être plus complètement rassurés que toute illusion gestionnaire est étrangère à un tel projet.

On a dit aussi : il n'y a pas d'autre solution.

Certes, nous n'avons pas, sur un plateau d'argent, une solution permettant demain l'embauche de 250 personnes. Mais nous continuons à croire qu'il était possible pour les délégués syndicaux — en front commun de préférence, puisqu'ils ont manifesté en front commun dans les rues de Bruxelles et occupé leur entreprise ensemble — d'interpeller les forces politiques de la région bruxelloise, sans se limiter au PS. Etait-il vraiment si difficile d'associer à une démarche commune un Jean-Louis Thys, un Desmarez, un Defosset, afin de mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités et de faire pression sur les investisseurs privés ? Dans le cas de Gregg-Europe par exemple, ce type de démarche politique pluraliste a débloqué le dossier et remis l'entreprise sur de bons rails.

Le monde politique a trouvé le moyen de se rendre impopulaire dans les milieux syndicaux, où il se confond avec magouille. Il est cependant d'autres approches de l'action politique qui sont profondément démocratiques, qui peuvent être fructueuses et dont, pensons-nous, les organisations syndicales ont besoin. Il reste un bon bout de chemin à parcourir pour en convaincre l'ensemble des organisations ouvrières.

Projet pour une théorie moderne de la dialectique (II)

La question qui se pose maintenant est de savoir quelle suite a été donnée à ce testament philosophique de Lénine par les « amis matérialistes de la dialectique hégélienne ». Sans doute le testament philosophique ne peut-il être considéré indépendamment du testament politique. Néanmoins, dans le but de ne pas allonger démesurément cet article, il nous faut séparer les deux afin de mieux nous concentrer sur le premier. Notre tâche sera d'ailleurs facilitée par une série d'ouvrages parus récemment tels que *L'histoire du Marxisme* de L. Kolakowski (1976), les *Considerations on Western Marxism* de Perry Anderson (1976), *l'Histoire du Marxisme* de Vranicki (1971) et enfin l'ouvrage collectif publié sous la direction de H. Kimmerle, *Modelle der Materialistischen Dialektik* (1978). Les Soviétiques ne sont pas restés inactifs non plus puisque, déjà en 1973, paraissait sous la direction de G. Koursanov un livre qui fut traduit en français en 1978 : *Histoire de la dialectique marxiste, l'étape léniniste*. Il va de soi que ce sont ces deux derniers qui en raison de leur thème spécialisé nous intéressent au premier chef.

Etant donné le rôle capital joué par l'Union soviétique et la Troisième Internationale dans la diffusion de marxisme après la mort de Lénine et aussi l'apparition entre les deux guerres du « marxisme-léninisme », un souci élémentaire de continuité historique nous impose de commencer par passer en revue la contribution des théoriciens soviétiques en tant que « amis matérialistes de la dialectique hégélienne ». C'est là d'ailleurs le but avoué de l'ouvrage dirigé par G. Koursanov, qui comporte une bibliographie suffisamment importante pour que, désireux de ne pas laisser les arbres masquer la forêt, nous fassions précéder l'analyse de son contenu par quelques considérations d'ordre bibliométrique.

Ce livre qui est consacré à l'examen de « la réalisation du programme léniniste de développement de la dialectique matérialiste dans la philosophie soviétique » mentionne au total 245 livres ou articles. Le décompte est rendu difficile par le mélange d'articles, de recueils et de

(*) La première partie de l'étude du professeur De Waele a paru dans le numéro « Spécial Marx » de mai. La dernière sera publiée en septembre.

livres à proprement parler mais qui peuvent aussi bien être l'œuvre d'auteurs individuels que de collectifs. En outre, 34 mentions bibliographiques ne sont pas datées mais semblent toutes postérieures à 1960. Par ailleurs, on ne peut que regretter l'absence d'une bibliographie systématique à la fin du livre. Mais pourquoi s'attarder à pareils détails ? La réponse est simple : parce que ce sont là les données élémentaires sur lesquelles on peut s'appuyer pour établir la distribution dans le temps des documents cités.

En effet, si l'on compte le nombre d'ouvrages cités par année, on obtient le tableau suivant qui permet de tirer quelques conclusions intéressantes.

Année	Nombre d'ouvrages cités	Année	Nombre d'ouvrages cités	Année	Nombre d'ouvrages cités
1924	2	1940	0	1956	2
1925	2	1941	2	1957	0
1926	0	1942	0	1958	2
1927	2	1943	0	1959	1
1928	5	1944	0	1960	10
1929	3	1945	0	1961	9
1930	5	1946	1	1962	12
1931	3	1947	1	1963	9
1932	1	1948	0	1964	7
1933	2	1949	0	1965	14
1934	3	1950	0	1966	15
1935	0	1951	0	1967	16
1936	1	1952	1	1968	20
1937	1	1953	0	1969	16
1938	1	1954	4	1970	16
1939	0	1955	1	1971	12
				1972	9

Tout d'abord il apparaît clairement que 165 contributions, soit 67 % du total, ont été publiées au cours des douze dernières années, alors que 37 % seulement on vu le jour pendant les trente-six années antérieures, c'est-à-dire avant 1960. Même si l'on tient compte de l'accroissement de la population et, au sein de celle-ci, du nombre de théoriciens et de philosophes et même si l'on fait abstraction des terribles années de la guerre, il est indispensable d'expliquer comment et pourquoi les « amis matérialistes de la dialectique hégélienne » sont restés relativement inactifs pendant les trente-huit années après la mort de Lénine, pour ne se mettre au travail avec vigueur qu'après 1959. Or, il ne s'agit pas ici d'un effet résultant des préférences d'un seul auteur puisque le collectif dirigé par G. Koursanov était composé de douze personnes. Le fait que de 1924 à 1931, vingt-deux ouvrages soient cités, que de 1932 à 1959 — soit une période de vingt-sept années — il y en ait vingt-quatre, puis enfin cent soixante cinq de 1960 à 1962, n'est en réalité que l'expression de l'emprise stérilisante du stalinisme sur la philosophie soviétique.

Dans une première phase les matérialistes dit « mécanistes » que

l'on aurait tout aussi bien pu qualifier de réductionnistes (Timiriachev, Axelrod-Orthodoxe) s'opposèrent ceux qui avec A. Deborine insistaient sur la nécessité d'interpréter les résultats des sciences naturelles à la lumière de la dialectique matérialiste et qui en conséquence insistaient sur l'étude approfondie de Hegel. Toutes ces discussions avaient lieu à la section philosophique de l'« Institut des professeurs rouges » qui avait été ouverte en 1921, et qui, dès 1922, fit paraître la revue *Sous la bannière du Marxisme*. La discussion autour du mécanisme qui dura de 1924 à 1930, se termina par la victoire des « dialecticiens ». Lors de la 2ème conférence soviétique des Instituts marxistes-léninistes qui se tint en 1929, ces derniers firent voter une résolution caractérisant le mécanisme comme un courant révisionniste se tenant sur les positions du positivisme et de l'évolutionnisme « vulgaire ». Et pour autant que l'on sache, personne à l'époque ne s'aperçut du danger qu'il y avait à transposer dans le domaine de la discussion philosophique les méthodes propres aux débats politiques.

Boukharine dont le manuel populaire de sociologie marxiste intitulé *La théorie du matérialisme historique* (1921) connut un grand succès en Europe occidentale, fut rangé à juste titre parmi les mécanistes. En matière de dialectique son livre contenait fort peu de choses. Comme devait l'observer Gramsci, la dialectique y était « superficiellement présupposée mais nulle part exposée ». En fait, Boukharine réduisait la notion de processus dialectique à une succession de trois termes comportant un équilibre initial suivi d'un déséquilibre puis de la restauration d'un nouvel équilibre. C'était peut-être l'anticipation d'une théorie à laquelle manquait la définition explicite des termes et des relations destinés à la constituer, mais ce n'était pas une théorie de la dialectique.

La victoire de Deborine et de son école ne fut pas de longue durée. Dès la fin de 1929 il fut, à son tour, soumis à une critique en règle. Il lui fut reproché d'avoir surestimé le rôle joué par Plekhanov dans l'élaboration du matérialisme dialectique et d'avoir sous-estimé les contributions décisives de Lénine. En outre, d'après ses critiques, Deborine et ses collaborateurs (Karev, Sten, Luppel et d'autres) s'étaient rendus coupables d'une véritable « hégélianisation » du matérialisme dialectique. Et à titre de preuve, ils mentionnaient le fait qu'à la section de philosophie des professeurs rouges trois à quatre années avaient été presque exclusivement consacrées à l'étude de la logique de Hegel et que le programme d'avenir prévoyait essentiellement de passer à l'analyse de la *Phénoménologie de l'Esprit* du même auteur. Mais surtout, ils furent pris à partie pour avoir dissocié leurs travaux philosophiques des tâches politiques fixées par le parti. Le retard encouru de la sorte par la théorie sur la pratique fut rapproché des critiques similaires adressées par Staline aux agronomes dans un discours prononcé le 27 décembre 1929 devant la conférence des agronomes marxistes.

Quoique aucune preuve documentaire directe ne soit disponible, il semble que Staline intervint personnellement dans les discussions entre philosophes et qu'il qualifia le point de vue de Deborine d'« idéalisme menchevisant ». Cette appréciation, définitive comme on s'en doute, constitua le noyau d'une longue résolution en 17 points qui fut adoptée le 29 décembre 1930 par la cellule du parti de l'Institut des pro-

fesseurs rouges de philosophie et de sciences naturelles de Moscou. Outre quelques remarques menaçantes concernant les liens existant entre certains collaborateurs de Deborine (Karev, Sten) et l'opposition de gauche, elle concluait à la nécessité de mener la lutte idéologique sur deux fronts et de combattre à la fois le mécanisme et l'idéalisme menchevisant tout en désignant le premier comme étant l'ennemi principal. Par ailleurs, dans une résolution du Comité central du PC(b) datée du 25 janvier 1931, il était indiqué que :

« Malgré certains succès obtenus par la revue "Sous la bannière du marxisme", notamment en ce qui concerne sa lutte contre le mécanisme, qui représente une tentative spécifique de révision du marxisme, la revue n'a pas su mettre en pratique les indications essentielles de Lénine que celui-ci avait données dans son article "La portée du matérialisme militant"; elle n'est pas devenue un organe de combat du marxisme-léninisme. Son travail était coupé des tâches de l'édification du socialisme en URSS ainsi que de celles du mouvement révolutionnaire international. Pas un seul des problèmes de la période de transition que le parti élabore en théorie et résout dans la pratique n'a été posé par la revue. »

C'est alors que M. Mitine et P. Youdine prirent la direction du « front » philosophique où régna désormais le calme le plus complet. Sans doute les nouveaux leaders de la philosophie soviétique n'avaient-ils pas entièrement tort. A en juger par les textes disponibles, notamment ceux publiés par O. Negt (1) il semble bien que l'école de Deborine en était restée aux déclarations programmatiques et n'avait fait qu'aborder l'analyse des redoutables textes de Hegel. Mais d'autre part il était tout à la fois ridicule et profondément injuste de reprocher aux chercheurs en philosophie de ne pas avoir réalisé en trois à quatre années les objectifs proposés par Lénine aux « amis matérialistes de la dialectique hégélienne ». Et même s'il fallait trouver là matière à problème, il est évident que la première chose à faire était de dresser un inventaire des problèmes et de s'efforcer d'en programmer la solution, par l'élaboration d'une heuristique appropriée. En fait les exposés consacrés ultérieurement à la dialectique matérialiste ne dépassèrent guère le stade de commentaires détaillés des textes de Marx, Engels et Lénine et constituèrent autant d'introductions à une théorie qui ne fut jamais formulée de manière systématique.

Il fallut attendre l'année 1938 pour voir le « front philosophique » s'animer lors de la publication de l'histoire abrégée du Parti communiste (bolchevik) qui comportait un chapitre rédigé par Staline sur le matérialisme dialectique et le matérialisme historique. Pour un grand nombre de staliniens naïfs, le dernier mot venait d'être prononcé ou pour reprendre une expression citée par H. Lefebvre, la maison était contruite et il suffisait désormais de la meubler. L'éditeur français du texte de Staline (1945 nouvelle édition) emporté sans doute par son enthousiasme, commit une curieuse erreur en datant la traduction du texte de Staline de 1937, alors qu'il ne fut publié en russe qu'en septembre 1938. A relire son avant-propos, on comprend tout de suite les raisons de son erreur :

« Le texte de l'ouvrage que nous présentons au public, écrit-il, a été traduit pour la première fois en français en 1937, trois siècles après la parution, en 1637,

(1) A. Deborine, N. Boukharine. Kontroversen über dialektischen und mechanistischen materialismus. Einleitung von O. Negt. Suhrkamp Verlag 1969.

du discours de la méthode de René Descartes. Ce sont deux moments du même effort, deux œuvres de la même taille. »

Comment parler, en effet, de trois siècles lorsque de 1637 à 1938, il y a trois cent et une années ?

Et pourtant, 1937 est une date à retenir car c'est l'année où Mao Zedong publia deux écrits d'ordre philosophique (*De la Pratique* - juillet 1937; *De la Contradiction* - août 1937) qui n'allaient accéder à la notoriété que de nombreuses années plus tard. Par ailleurs il est intéressant de noter qu'en décembre 1939 c'est L. Trotski qui au cours d'une polémique avec J. Burnham, le futur auteur de *La révolution des managers*, éprouvera le besoin de rappeler à celui-ci l'ABC de la dialectique et dans sa réplique Burnham sera amené à faire valoir des arguments dignes d'attention. Ce sera la tâche d'historiens futurs d'analyser cette convergence d'intérêts manifestée, au cours d'un laps de temps relativement bref et de manière indépendante, par Mao Zedong, Staline, et Trotski.

En attendant l'occasion de revenir plus longuement sur ce sujet, ce qui nous importe dans le présent contexte, c'est d'exposer brièvement qu'aucun de ces trois grands monstres sacrés du mouvement communiste n'a apporté la moindre contribution à la théorie de la dialectique. Ce qui n'équivaut pas à nier l'importance de leur action politique ou l'impact pédagogique de leurs écrits. Il ne suffit en effet pas d'enseigner la table de multiplication pour être Pythagore ni de témoigner de talent pédagogique pour être un penseur original.

Pour ce qui est de Mao Zedong, il commence par exposer que son but est la critique du dogmatisme au sein du Parti communiste chinois, dogmatisme qu'il rattache à « l'idéalisme » de l'école de Deborine. Suit alors un discours aux allures scolastiques basé sur une série de classifications dichotomiques : deux conceptions du monde, la métaphysique et la dialectique; l'universalité de la contradiction et le caractère spécifique de ses manifestations; la subdivision des contradictions en principale et accessoire; une nouvelle subdivision en aspect principal et accessoire d'une contradiction; enfin la subdivision des contradictions en antagonistes et non-antagonistes. La notion de contradiction n'est pas définie ni délimitée par rapport à celle d'opposition ou de contrariété. Le concept de négation n'est pas pris en considération et, fait intéressant sur lequel il nous faudra revenir, Mao Zedong ignore la « négation de la négation ». D'ailleurs pour lui le changement et le devenir des choses ne résultent pas des transformations que le jeu de leurs oppositions internes leur impose et au-delà des contraires il n'y a jamais de troisième terme caractérisé par un retour apparent au premier mais enrichi par son opposé qu'il dépasse. On a l'impression que pour Mao Zedong un processus n'est qu'une suite d'oppositions dans lesquelles un terme après l'avoir emporté (comment ?) sur l'autre se trouve aussitôt confronté avec un autre. On ne peut parler ici que d'impression car l'exposé ne comporte ni argumentation ni démonstration. En effet il se contente d'affirmer et de relier ses affirmations soit à l'autorité des « classiques » et surtout de Lénine dont il interprète de façon unilatérale la tentative de définition de la dialectique, soit à des illustrations de situations politiques concrètes. Bref, quoi que l'on en ait dit, l'exposé de Mao Zedong ne dépasse jamais le niveau d'une introduction élémentaire mais aussi partielle à la dialectique.

Quant à Staline, ce n'est pas par un manque de systématisation qu'il pêche mais plutôt par un excès qui tout au long de son exposé le mène à des simplifications outrancières de tous les sujets dont il traite. Malgré le schématisme et le dogmatisme rigide qui en résultent, on ne peut se défendre d'une certaine admiration devant l'incroyable « culot » dont il témoigne lorsqu'il décrit les trois traits fondamentaux du matérialisme et les quatre traits fondamentaux de la dialectique. La définition qu'il fournit de cette dernière offre un intérêt particulier car elle s'écarte assez considérablement de celle proposée par Engels que nous avons déjà citée. Tout d'abord il évite très habilement l'obstacle constitué par l'expression courante de « lois » de la dialectique, pour enchaîner immédiatement sur la « méthode dialectique ». Ensuite il formule quatre traits fondamentaux qu'il contraste chaque fois avec une « métaphysique » dont il ne formule aucune définition indépendante de son opposition à la dialectique.

Le premier trait consiste pour l'essentiel en l'affirmation d'un principe d'interconnexion universelle. Le second concerne l'universalité du devenir et du changement. Le troisième énonce le principe de l'évolution par bonds qualitatifs survenant comme conséquence de changements quantitatifs. Quant au quatrième, il n'est rien d'autre que la « loi » de l'unité des contraires. Seuls les deux derniers se retrouvent chez Engels. Quant aux deux premiers, tout en appartenant à l'arrière-plan du matérialisme dialectique, ils ne sont pas considérés par Engels comme bénéficiant du statut de « lois ». Ce qui est plus frappant évidemment, c'est l'absence chez Staline de la « double négation ». Mais avant d'aborder ce problème qui, à juste titre, a fait couler beaucoup d'encre, il importe d'examiner de plus près les quatre caractéristiques attribuées par Staline à la dialectique matérialiste.

En premier lieu, il faut relever une contradiction logique qui, sauf correction de la traduction française, entache l'énoncé de la première caractéristique. En effet il est dit que la dialectique considère la nature « comme un tout uni, cohérent ». Or la cohérence c'est précisément l'absence de contradictions et d'oppositions, ce qui implique le rejet de la quatrième caractéristique de la dialectique et vice versa. Le problème est clair : ou bien il faut modifier le terme « cohérence » ou sa signification courante, ou bien préciser ce que l'on entend par « contraires » et « contradiction », ou bien les deux.

En second lieu, il est faux, comme semble le croire Staline, que le développement d'un état qualitatif à un autre comporte nécessairement un « développement progressif ascendant menant du simple au complexe et de l'inférieur au supérieur ». Comme le montrent très clairement les applications de la théorie des « catastrophes » faites par Zeeman à divers types de phénomènes, il existe des changements qualitatifs réversibles. Mais indépendamment de cette théorie récente, il reste qu'un changement qualitatif n'implique pas nécessairement l'irréversibilité, et par conséquent une évolution de quelque nature qu'elle soit.

En troisième lieu, il est une expression utilisée par Staline et ses disciples en rapport avec le quatrième trait de la dialectique qui constitue un contre-sens majeur. Comme cas particulier de la « lutte et de l'unité des contraires » il est souvent question de « la lutte du nouveau contre l'ancien ». Or si le « nouveau » doit résulter d'une opposition de

contraires, il n'est évidemment pas un de ceux-ci, puisque dans ce cas il préexisterait en quelque sorte à lui-même et ne pourrait pas émerger comme nouvel état qualitatif par rapport à celui qui le précédait et qui était basé sur une « unité de contraires ».

Le problème majeur posé par le texte de Staline c'est la disparition de « la double négation ». Puisque celui-ci se proposait d'exposer les « traits fondamentaux » de la dialectique, il faudrait conclure de cet état de choses que, d'après lui, ce principe n'était pas fondamental. Pour des raisons qui seront exposées ultérieurement, une telle amputation équivaldrait ni plus ni moins au rejet même de l'idée de dialectique. D'autre part il y a l'explication lénifiante de B. Kedrov (2) pour qui cette omission serait motivée par un souci de simplification pédagogique. Et il est vrai que le principe de la double négation se trouve encore exposé dans le petit dictionnaire philosophique de P. Youdine et M. Rosenthal qui date de 1939 et qui a connu de nombreuses rééditions après 1940 pour finalement être traduit en anglais en 1949. Toutefois, S. Doudel dans *l'Histoire de la dialectique marxiste* laisse entendre un autre son de cloche :

Mais, dès la fin des années trente — écrit-il — commença de s'exercer de plus en plus l'influence de la canonisation des travaux de Staline notamment de son ouvrage "A propos du matérialisme dialectique et historique" qu'on faisait passer pour le sommet de la philosophie marxiste-léniniste. Comme on le sait dans cet ouvrage bien connu les catégories de la dialectique matérialiste n'étaient pas de façon générale, prises en considération; c'est pourquoi la question des catégories, de même que celle de la loi de la négation de la négation furent pour un temps reléguées au second plan. Lorsqu'on décida d'éliminer les conséquences du culte de la personnalité de Staline, les philosophes soviétiques reprirent l'élaboration du système des catégories de la dialectique matérialiste.

Mais ceci n'explique toujours pas pourquoi Staline choisit d'éliminer cet aspect essentiel de la dialectique afin de simplifier son exposé. Selon les renseignements fournis par le vieux-bolchevik E.P. Frolov à Roy Medvedev (*Le Stalinisme, origines, histoire, conséquences, Seuil 1972*) l'origine de ce rejet résidait peut-être dans les difficultés que Staline éprouva à assimiler la dialectique hégélienne. Comme E.P. Frolov le rapporte au sujet de son ami Jan Sten qui de 1925 à 1928 fut le professeur de philosophie de Staline :

« Presque personne ne connaissait Staline mieux que Sten. Staline, comme nous le savons, n'avait reçu aucune éducation systématique et c'est en vain qu'il essayait de comprendre les problèmes philosophiques; c'est alors, en 1925, qu'il appela Jan Sten un des plus grands philosophes marxistes de cette époque pour diriger ses études de dialectique hégélienne. Sten établit un programme d'étude pour Staline et vint rabâcher consciencieusement deux fois par semaine la sagesse hégélienne à son illustre élève. (A cette époque-là on étudiait la dialectique selon une méthode mise au point par M.N. Pokrowski à l'Institut des professeurs rouges et qui consistait en une étude parallèle du Capital de Marx et de la Phénoménologie de l'Esprit de Hegel). Il me confiait souvent les difficultés que lui valaient ces leçons en tant que professeur, à cause du manque d'aptitude de son élève à maîtriser les concepts de la dialectique hégélienne. Jan venait souvent me voir après les leçons dans un état sombre et déprimé et quoiqu'il fut d'un naturel enjoué, il avait du mal à retrouver son équilibre. » (p. 273).

(2) B. Kedrov, Gibt es eine Höherentwicklung ? Über das gesetz der Negation der Negation, Urania Verlag Leipzig 1957.

Le reste est alors une affaire d'ultra-dogmatisme c'est-à-dire la forme de dogmatisme flagorneur qui ne se contente pas de canoniser ce qui est positivement présent dans l'œuvre du maître suprême mais qui en outre exclut tout ce qui ne s'y trouve pas. C'est ainsi que dans divers pays occidentaux — dont la France et la Belgique — des cours introductifs au matérialisme dialectique conçus sur le modèle du texte de Staline furent enseignés comme le « nec plus ultra » de la philosophie marxiste. La très populaire *Introduction à la philosophie* de G. Politzer et les non moins populaires cours de Bob Claessens portent très nettement l'empreinte de ce dogmatisme à la fois simplificateur et falsificateur qui en créant démagogiquement chez ceux qui y adhèrent l'illusion d'accéder à des vérités particulièrement profondes, anesthésie leur sens critique le plus élémentaire.

A un niveau supérieur d'élaboration on trouve des symptômes très nets d'une stalinisation de la dialectique dans *Logique formelle, logique dialectique* de H. Lefebvre (Editions sociales, 1947) et vers le début de 1951 paraissent des articles dans la *Nouvelle critique* témoignant de l'existence d'une tendance ultra-dogmatique à déhégélianiser la dialectique matérialiste en prenant modèle sur l'omission par Staline de la « loi » de la négation de la négation. Mais après la déstalinisation, à la fin des années 50, de nouvelles discussions surgissent autour de la fameuse négation de la négation. Ceux qui comme B. Kedrov œuvrent pour sa réhabilitation se heurtent à des philosophes marxistes tels que le Tchèque Bartoš qui après avoir soumis les formulations courantes de cette loi de la dialectique à une critique particulièrement vigoureuse, plaidait pour que, en dépit des nombreuses erreurs commises par Staline, on lui accorde au moins le mérite d'avoir éliminé la négation de la négation de la dialectique.

Puis, par une réaction extrême en sens contraire il se trouva des théoriciens tels que S.P. Dudel (1958) et A. Cheptouline (1975) qui défendirent l'idée qu'un processus dialectique pouvait ne pas se limiter à deux négations, leur nombre étant en principe illimité.

Plusieurs années plus tard (en 1968) le même problème fut une nouvelle fois abordé par L. Althusser (3) qui dans un article destiné à clarifier la relation de Marx à Hegel présenta l'argumentation suivante :

« Certes, nous pouvons commencer à le dire maintenant, ce qui entache irrémédiablement la conception hégélienne de l'histoire comme processus dialectique, c'est sa conception téléologique de la dialectique, inscrite dans les structures mêmes de la dialectique hégélienne, en un point extrêmement précis : l'*Aufhebung* (dépassement-conservant-le dépassé-comme-dépassé-intériorisé) exprimé directement dans la catégorie hégélienne de la négation de la négation ou négativité. Quand on critique la philosophie hégélienne de l'histoire parce qu'elle est téléologique, parce que dès ses origines elle poursuit un but (la réalisation du savoir absolu), donc quand on refuse la téléologie dans la philosophie de l'histoire, mis quand en même temps on reprend telle quelle la dialectique hégélienne, on tombe dans une étrange contradiction : car la dialectique hégélienne est, elle aussi, téléologique en ses structures, puisque la structure clef de la dialectique hégélienne est la négation de la négation, qui est le téléologique même, identique à la dialectique.

» C'est pourquoi la question des structures de la dialectique est la question

(3) L. Althusser : Lénine et la philosophie suivi de Marx et Lénine devant Hegel. Maspéro 1975.

clef qui domine tout le problème d'une dialectique matérialiste. C'est pourquoi Staline peut être tenu pour un philosophe marxiste perspicace, au moins sur ce point, d'avoir rayé la négation de la négation des "lois de la dialectique" » (pp. 66-67).

Toutefois, le raisonnement en conclusion duquel L. Althusser croit pouvoir décerner un brevet de perspicacité philosophique à Staline est un peu court. S'il est vrai que la philosophie hégélienne de l'histoire est téléologique, elle l'est parce que idéaliste. Mais la structure formelle du processus dialectique est indifférente à la téléologie ou à l'absence de celle-ci. C'est tout à fait gratuitement qu'Althusser attribue une structure téléologique à la négation de la négation. En l'absence de toute démonstration à cet effet, on ne peut inférer de la lacune dans le raisonnement d'Althusser qu'une seule chose : c'est qu'il confond la forme d'un processus dialectique — la négation de la négation — avec son contenu qui chez Hegel est effectivement constitué par une téléologie idéaliste.

L'enseignement de l'ABC de la dialectique matérialiste que Trotski (4) s'efforça de prodiguer à Burnham afin de mettre à nu la source de ses errements politiques en matière de défense de l'URSS n'apporte rien de neuf par rapport aux textes de Mao Zedong et de Staline. Bien au contraire. Outre l'extraordinaire suffisance du ton adopté, on ne peut manquer d'être surpris par le fait que, pour Trotski, l'ABC de la dialectique consiste apparemment en une critique partiellement fautive et triviale du principe d'identité qui n'est pas sans rappeler certaines idées de Plekhanov. Qualité et quantité sont évoquées de façon quasi rituelle. Et encore une fois, la négation est passée sous silence. Quant au style légendairement brillant de l'auteur, il ne parvient guère à masquer le creux du contenu auquel il s'applique comme en témoigne l'étonnant passage suivant :

« Hegel écrivit avant Darwin et avant Marx. Grâce à la puissante impulsion donnée à la pensée par la révolution française, Hegel anticipe le mouvement général de la science. Mais parce que ce n'était qu'une anticipation, quoique émanant d'un génie, Hegel lui conféra un caractère idéaliste. Hegel opéra avec des ombres idéologiques comme ultime réalité. Marx démontra que le mouvement de ces ombres idéologiques n'était que le reflet du mouvement de corps matériels. » (p. 51).

Dès lors, Burnham eut beau jeu de répliquer à Trotski que sa compétence en sciences politiques ne lui assurait aucune qualification spéciale dans le domaine de la philosophie, de la logique des sciences naturelles et de la méthode scientifique. Par la même occasion, il fit observer de manière très pertinente à Trotski l'important décalage existant entre les progrès réalisés par la logique symbolique et la stagnation de la dialectique.

Si l'on se rapporte à notre tableau chronologique et statistique des ouvrages cités par G. Koursanov et les membres de son collectif, il apparaît clairement que d'après ceux-ci l'étude de la dialectique fut presque entièrement paralysée par le dogmatisme stalinien. En fait, c'était tout le secteur de la philosophie qui était atteint d'immobilisme.

(4) L. Trotski in In Defense of Marxism. A Peltz-Bourgeois opposition in the Socialist Workers Party (p. 43-p. 62).

En 1947, lors de la discussion du livre de G.F. Alexandrov consacré à l'histoire de la philosophie occidentale, A. Jdanov déclara :

« On sait que la production philosophique est tout à fait insuffisante en nombre et faible en qualité. Les monographies et les articles de philosophie sont chose rare. On a beaucoup parlé ici de la nécessité d'une revue philosophique. Comme on le sait, il existe des doutes sur la nécessité de fonder une telle revue. La triste expérience de la revue *Sous le drapeau du Marxisme* n'est pas encore oubliée. Il me semble que les possibilités de publier des monographies et des articles originaux sont utilisées de façon fort insuffisante. »

Devant de tels propos on ne peut manquer de s'interroger sur l'interprétation qu'il convient de leur donner. S'agit-il de paroles — surtout celles visant la revue dont de nombreux collaborateurs tels que Karev, Luppol, Sten furent exécutés — atrocement cyniques ? S'agit-il de considérations émises par un dirigeant complètement aliéné de la réalité sociale ? Quoi qu'il en soit, les incitations de Jdanov restèrent sans effet et, à tout le moins en ce qui concerne la dialectique, ce n'est qu'au cours des deux dernières décennies que le testament de Lénine a reçu un début d'exécution.

Lorsqu'on s'efforce de se faire une idée des travaux accomplis, ce qui, en dehors d'un contact direct avec les œuvres publiées est assez hasardeux, il semble, à en juger par les aperçus fournis dans le livre de Koursanov, que les domaines investigués puissent grosso modo être classés comme suit :

(a) Contradictions et antagonismes propres à la période de transition; dialectique de la société socialiste et du communisme; contradictions et unité sociale de la société soviétique.

(b) Dialectique objective et dialectique de la connaissance, leurs relations et leurs aspects spécifiques.

(c) Dialectique, logique dialectique et logique formelle.

(d) Développement, mouvement et changement avec applications à la dialectique elle-même.

(e) Histoire des sciences et des théories scientifiques; Métathéorie et science de la science.

(f) Catégories de la dialectique et l'apport des sciences à celles-ci.

(g) La dialectique et les méthodes particulières des sciences.

(h) La dialectique de l'évolution sociale mondiale.

Fait digne d'être noté : le pluralisme des opinions et des tendances est considérable et les discussions et critiques vont bon train. Toutefois lorsque l'on aborde le domaine de la théorie de la dialectique et de ses lois l'impression qui prévaut est celle d'un retard relatif. A part le problème des changements qualitatifs et quantitatifs (B. Kedrov 1946; Rosenthal 1971), le livre de Koursanov ne mentionne pas de contributions décisives dans le sens de nouvelles systématisations. Cependant des ouvrages de très haut niveau pouvant fournir les prémisses de nouveaux développements tels que l'ouvrage collectif paru en 1971 sous la direction de M.M. Rosenthal (traduction allemande 1975) et intitulé : *Histoire de la dialectique marxiste* ne font pas défaut. C'est la même impression qui se dégage de nombreux travaux publiés en République démocratique allemande, que faute de place nous ne pouvons pas passer en revue ici. Il y a manifestement une opposition croissante entre

les nouvelles connaissances acquises, les analyses critiques et les techniques indispensables à l'élaboration d'une ou de plusieurs nouvelles théories de la dialectique matérialiste susceptibles de faire accéder celle-ci à un stade supérieur de théorisation d'une part et d'autre part les formulations anciennes qui n'étant plus capables d'assimiler la masse de données nouvelles font entendre des craquements sémantiques et n'en rendent de nouvelles accommodations que plus urgentes.

De cet aperçu nécessairement incomplet puisque nous nous sommes quelque peu unilatéralement concentré sur les problèmes posés par l'« héritage » de Lénine aux philosophes soviétiques — et ce au détriment des contributions fournies par les chercheurs des pays socialistes — il résulte que, si un important retard historique est en train d'être comblé, il n'en reste pas moins que l'élaboration d'une théorie moderne de la dialectique est une tâche qui doit encore être accomplie.

Immédiatement se pose une autre question : quelle a été la contribution des marxistes occidentaux ?

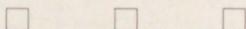
(à suivre)

Le vendredi 24 juin 1983, à 19 h 30
Conférence-débat, à La Louvière

« MARX ACTUEL »

par Georges LABICA

organisé par le Club Achille Chavée,
au Château Gilson - rue de Bouvy



1983. Le siècle de Marx. Dans le monde entier, les commémorations se succèdent et prouvent à suffisance qu'en cette année du centenaire, le marxisme est moins mort que jamais. En France, un homme aura contribué, plus qu'un autre, à prouver que Marx vit au présent : Georges Labica, directeur de l'UER de philosophie de l'Université de Paris X Nanterre. Et ce, pour deux raisons. La première est qu'il eut la lourde responsabilité d'organiser en mars 1983, un colloque international sur « L'œuvre de Marx, un siècle après. 1883-1983 », à l'Université de Nanterre, à l'École Normale Supérieure et à la Sorbonne. La deuxième est la publication sous sa direction du monumental « *Dictionnaire critique du Marxisme* », œuvre importante saluée comme un événement dans des journaux tels *Le Monde* et *L'Humanité*.

Georges Labica semble donc comme théoricien, mais aussi comme militant politique, tout indiqué pour expliquer quel est l'état de santé actuel du marxisme et cela, à un triple niveau : les problèmes théoriques, la pratique du mouvement ouvrier, l'expérience des pays socialistes. Il ne s'agit donc pas à lire et à écouter Georges Labica d'appeler la révolution à retrouver sa terre d'origine, c'est-à-dire les conditions du communisme telles que Marx les a pensées, mais de définir des stratégies de transformation du monde d'aujourd'hui.

Georges Labica, professeur de philosophie à l'Université de Paris X Nanterre, a notamment publié : « Le Marxisme d'aujourd'hui » (P.U.F.), « Sur le statut marxiste de la philosophie » (Complexe/P.U.F.), « Lénine, le cahier bleu » (Complexe/P.U.F.), l'article Marxisme de l'*Encyclopaedia Universalis*. Il a participé à de nombreux ouvrages collectifs : « Lénine et la pratique scientifique » (E.S.), « Philosophie et religion » (E.S.), « La condition féminine » (E.S.), « Le Discours utopique » (U.G.E.), « Changer le PC ? » (P.U.F.), « Ouvrons la fenêtre, camarades ! » (Maspéro). Il a collaboré et collabore encore à de nombreuses revues et périodiques français et étrangers.

Le Club Achille Chavée.

EN DIAGONALE

UNITARISME PAS MORT

A croire ce qui se dit des deux côtés de la frontière linguistique, les oppositions entre les deux communautés deviennent insurmontables. En Flandre comme en Wallonie, les griefs s'accumulent, il n'est question que de « compensations » et la régionalisation des cinq « secteurs nationaux » suscite de nouvelles divergences.

Cette exacerbation des problèmes communautaires inquiète visiblement les milieux d'affaires. Ceux-ci ont certes tenu compte des transformations survenues en Belgique depuis un siècle. Le temps n'est plus où le grand patronat était par définition unitariste et francophone. Si la *FEB* réunit toujours toutes les entreprises du pays, le *VEV* (Vlaams Economisch Verbond), qui était à l'origine une émanation du mouvement flamand, jouit aujourd'hui d'une influence considérable au sein de l'organisation patronale nationale avec laquelle il a conclu des accords précisant la répartition des tâches et pouvoirs respectifs. Et l'*UWE* (Union wallonne des entreprises) réunit en principe celles du sud du pays.

Des divergences sensibles se sont parfois manifestées entre ces organisations patronales en ce qui concerne les problèmes communautaires, le *VEV* adoptant à l'occasion des positions assez radicales en faveur d'une régionalisation fort poussée. Ces divergences n'ont toutefois jamais supprimé l'essentiel : l'unité fondamentale des chefs d'entreprise du nord et du sud du pays dans la défense de leurs intérêts de classe. Et c'est avec la même unanimité que se multiplient aujourd'hui leurs mises en garde contre les dangers qu'il y aurait d'avancer plus loin dans la voie de la régionalisation.

Le discours que le président de la *Société Générale de Banque*, l'ancien ambassadeur *Jacques Groothaert*, prononça à l'assemblée générale des actionnaires de la première banque du pays (26 avril 1983) est significatif. C'est sur la mauvaise impression qu'une régionalisation plus poussée pourrait créer à l'étranger que cet ancien directeur général du Commerce extérieur, qui abandonna ces fonctions il y a trois ans pour poursuivre une carrière plus rémunératrice dans le privé, mit l'accent. « *Certains aspects de l'évolution institutionnelle que connaît à l'heure actuelle la Belgique suscitent de légitimes préoccupations* » car ils risquent de « *détériorer à l'étranger l'image d'un pays dont la gestion ne peut apparaître comme divisée ou contradictoire* ».

Quelques jours plus tôt, M. *René Lamy*, le gouverneur de la *Société Générale de Belgique*, s'était exprimé dans le même sens. « *En soi, la régionalisation présente un avantage, le contact direct. Mais dans la conception qu'on s'en fait aujourd'hui, on peut craindre qu'elle ne constitue un grand danger. Ce qui serait grave, c'est que notre pays donne l'impression de ne pas être un pays mais un amalgame de pays et de pouvoirs différents* ». (Interview à *L'Echo de la Bourse*, 18 avril 1983).

Sans doute cette méfiance à l'égard de la régionalisation n'étonne-t-elle pas de la part des porte-parole du groupe de la *Société Générale* dont les dirigeants n'ont jamais dissimulé leur nostalgie de la « Belgique à papa ». Ce qui est plus intéressant, c'est que des représentants attirés de la « nouvelle bourgeoisie flamande »

leur emboitent le pas. A commencer par M. *André Leysen*, aujourd'hui grand boss d'*Agfa-Gevaert*, qui déclare que « *si la Belgique doit survivre, on doit conserver une certaine solidarité nationale* » et qu'« *en soi, la régionalisation économique ne résoudra pas grand-chose* ». (Déclaration au *Soir*, 15 mars 1983).

Cette unanimité du grand patronat s'était du reste manifestée de façon éclatante dans un memorandum intitulé « *Plaidoyer pour une structure de l'Etat où l'entreprise puisse travailler de manière optimale* » contresigné il y a trois mois par une vingtaine de personnalités du monde des affaires. Les signataires de ce « Livre Blanc » ne sont en effet pas seulement des « unitaristes » notoires comme *René Lamy*, *Daniël Janssen* (président du Comité exécutif d'UCB et président de la FEB) et *Raymond Pulincx* (administrateur délégué de la FEB). Ils comptent parmi eux des industriels wallons comme le sidérurgiste *Pol Boël*, *Philippe Bodson* (Belref) et *Michel Vandestrück* (l'éphémère P-DG de Cockerill-Sambre retourné à la FN). Et des hommes d'affaires flamands comme le tréfileur *Antoine Bekaert*, *Marc Santens* et *Bob Stouthuysen* (le président et l'ancien président du VEV), *Jan Hinnekens* (Boerenbond et Photo-Produits Gevaert), *Eugène Van Dyck* (administrateur délégué de la Bell et président de Fabrimétal), *Luc Wauters* (Kredietbank) et, bien entendu, *André Leysen*.

Pour les uns comme pour les autres, « *le désir légitime d'octroyer une plus grande autonomie aux régions* » doit s'accompagner d'une condition fondamentale : « *Que soit sauvegardée l'unité du marché belge* ». Si une certaine décentralisation apparaît nécessaire, ajoutent-ils, « *la décentralisation ne signifie pas l'affaiblissement du pouvoir central, bien au contraire. Le pouvoir central doit être renforcé dans la mesure où les tâches des autorités publiques sont déléguées aux administrations décentralisées* ».

En Flandre comme en Wallonie, cette prise de position des représentants du grand patronat doit retenir l'attention afin qu'on ne s'y trompe pas d'ennemi. Quelle que soit la communauté linguistique dont ils se réclament, les milieux d'affaires n'entendent pas que le pouvoir central — sur lequel ils ont plus facilement prise — cède le pas aux instances régionales. Ils n'acceptent pas que la régionalisation nécessaire devienne une réalité.

P.J.

L'ARTICLE 143

On a déjà beaucoup glosé sur l'article 143 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 relatif à l'emploi et au chômage. C'est ainsi notamment que Jean-Paul Brilmaker expliquait l'an dernier dans les CM (*) le mécanisme par lequel, sur base du 143, s'opérait l'exclusion de tant de chômeuses; et il commentait l'attitude des tribunaux du travail, trop souvent enclins à assimiler chômage et « fraude ».

On continue d'écrire beaucoup sur l'article 143, parce qu'il étend ses ravages, grâce au pouvoir exorbitant conféré aux inspecteurs régionaux de l'ONem, habilités à exclure du bénéfice des allocations de chômage — momentanément ou durablement — les chômeurs coupables de chômer sans retenue, autrement dit de pratiquer un « chômage anormalement long ».

Dans toute cette littérature critique, un article nous a frappé : celui qu'a publié en mars la revue « *De Gids* », liée au Mouvement Ouvrier flamand (ACW) (**).

(*) CM octobre-novembre 1982.

(**) De Gids op maatschappelijk gebied, Wetstraat 121 - 1040 Brussel.

Analyse sérieuse, prenant en compte non seulement les textes législatifs, leur évolution, leurs effets, mais aussi des enquêtes sous-régionales réalisées par l'ACW pour mieux cerner la portée du 143. Analyse sérieuse, certes, mais en même temps réquisitoire véhément contre la politique gouvernementale.

Chris Serroyen rappelle qu'en dix ans de crise, les sanctions prononcées en vertu de l'article 143 se sont multipliées par dix, si bien que la chasse aux chômeurs(es) apparaît surtout comme une tentative de maîtriser les effets de la crise au détriment des catégories sociales les plus vulnérables. « L'application de l'article 143 cristallise l'opprobre social pesant sur les chômeurs : le chômage ne résulte-t-il pas, dans l'esprit de tant de gens, de fautes et de hontes individuelles ? » Et « De Gids » de souligner l'inégalité entre d'une part le travailleur privé d'emploi des années durant, et d'autre part un fonctionnaire armé d'un pouvoir discrétionnaire que même une commission strictement consultative ne vient plus entraver.

C'est déjà en 1951, rappelle Chris Serroyen, qu'apparaît dans un arrêté-loi le souci de combattre un « laxisme » suspect d'encourager les chômeurs à s'installer confortablement dans le chômage. Elle ne précise pas que cet arrêté était dû à Gérard Vanden Daele, ministre CVP du Travail et de la Prévoyance sociale, ni qu'à l'époque, les femmes communistes recueillirent des milliers de signatures dans les bureaux de pointage contre cette initiative gouvernementale, qui, déjà visait avant tout les femmes mariées...

Mais la crise actuelle amène les ministres qui la gèrent à vouloir dégraisser à tout prix les statistiques de chômage. Le 143 sert notamment à cela. Les enquêtes menées à Boom, Gand, Hasselt et Tongres, Turnhout, Louvain par des comités de l'ACW ou des comités de sans-emploi débouchent sur une conclusion identique : la cible du 143 — « le profil de la proie » — c'est la travailleuse mariée avec enfant. En concentrant ses attaques contre ce type de chômeuse, l'ONem exploite (en même temps qu'il l'alimente) la méfiance de l'opinion envers les chômeuses non chefs de famille, réputées profiteuses. Certes, montre « De Gids », cet acharnement est encouragé par des circulaires administratives : celles-ci désignent comme « prioritaires » pour les exclusions, les chômeurs non chefs de ménage ou/et ceux dont « la situation sociale est excellente ». Qu'est-ce qu'une situation excellente pour un travailleur privé d'emploi depuis deux ans ? Ici émerge à nouveau le spectre si familier de l'épouse de notaire ou de médecin. Mais, indique Chris Serroyen, quasi aucun cas d'exclusion de chômeuse ne répond à ce signalement fatal. Par contre, la plupart des exclues ne se sont jamais vu proposer un emploi convenable par l'ONem.

Bref, on ne s'étonnera pas des conclusions de « De Gids ». « La sévérité accrue, mise actuellement en œuvre et qui frappe quasi exclusivement les femmes, fait de la réglementation en matière de chômage anormalement prolongé un instrument pour refuser à la femme mariée le droit à l'indépendance financière, c.-à-d. le droit au travail. »

Ces conclusions sont aussi les nôtres — et celles de quelques autres.

Le 22 juin 1982, à l'initiative du groupe communiste, cinq députés déposaient sur le bureau de la Chambre une proposition de loi visant à modifier l'article 143. Ces députés — Daniel Fedrigo et Jacques Nagels pour le PC, E. Rigo pour le PS, Olivier Deleuze pour Ecolo et Henri Mordant pour le RW — entendent rendre obligatoire pour l'ONem la présentation d'une offre d'emploi convenable à un chômeur, avant qu'il ne puisse être question de l'exclure du bénéfice des alloca-

tions de chômage. Pareille exclusion ne pourrait être envisagée que s'il y a rejet de l'offre de l'ONEm, sans motivation valable de la part de l'intéressé.

Pourquoi les comités de l'ACW n'appuieraient-ils pas cette initiative parlementaire, quitte à en susciter une similaire du côté flamand ? Soutenu par le mouvement ouvrier, ce type de proposition de loi ne risquerait pas de tomber dans l'une ou l'autre oubliette parlementaire.

R.L.

VERTUS FÉMININES

Jadis, quand on parlait d'industries à haut taux de main-d'œuvre féminine, on pensait surtout à la confection, au textile, au tabac, à l'alimentation.

Les temps changent : diverses études menées en France montrent la place considérable des ouvrières dans l'industrie électronique, où on peut déjà parler d'une « tradition féminine », puisque dans ce pays 70 % des effectifs affectés à la fabrication sont des femmes.

Pourquoi des femmes ? Parce que, ont déclaré d'emblée les patrons, les tâches parcellisées de fabrication, caractéristiques de l'industrie, nécessitent minutie, dextérité, goût du travail fin, patience, toutes qualités dites féminines. *Naturellement* féminines, insistait-on, pour souligner que ces vertus étaient données aux ouvrières de naissance et non au terme d'une quelconque qualification. Cet hommage permettait aux patrons de classer les salaires féminins dans la catégorie des « non-qualifiés ».

Dans son ouvrage sur l'industrie électronique, Danièle Linhart, chargée de recherche au Centre français de la recherche scientifique, a relevé quelques discours patronaux — datant d'avant 1974 — qui illustrent ce type de galanterie.

« Les hommes sont incapables de faire ce travail. Nous avons fait des essais avec des hommes. C'était catastrophique. Il y avait des écarts de vitesse de 50 %. Notre travail demande un doigté féminin... la précision féminine est mieux adaptée à ce genre de travail qui est très fin » (il s'agit de téléphonie).

« Pour fabriquer des composants, il n'y a pas de nécessité d'effort musculaire, mais de patience et d'habileté, c'est-à-dire de femmes (...) C'était une tradition, mais aussi tous les tests montraient la supériorité des femmes pour ce genre de travail (...) Les femmes acceptent mieux que les hommes les tâches monotones et répétitives. » (il s'agit ici de composants actifs)

« Les femmes sont soigneuses et attentives, ont une grande acuité visuelle et une grande dextérité; elles savent manipuler nos matériels (...) Si on avait voulu recruter des hommes, on n'aurait pas pu. D'abord, ils n'ont pas les qualités requises... Ensuite on s'était rendu compte qu'ils ne pourraient pas pour des raisons de patience. » (c'est de composants passifs qu'il s'agit dans ce cas).

Avec la crise, la concurrence américaine renforcée et les bouleversements technologiques, le discours patronal va rapidement changer.

Les femmes, ces précieuses femmes aux innombrables et irremplaçables qualités sont devenues « de trop ». Ce qu'on leur répète maintenant, c'est que leur métier disparaît et que seul le cadre familial peut leur offrir l'épanouissement auxquelles elles aspirent.

L'exaltation de la famille va souvent de pair avec crise économique.

A l'heure de l'euphorie industrielle, le patronat ne voulait pas savoir que la monotonie et la répétitivité des tâches se traduisaient chez les ouvrières par une très grave fatigue physique et mentale qui les rendait peu disponibles aux joies du foyer. A l'heure des restructurations, le patronat licencie les femmes, dégrade le statut de celles qui restent et s'efforce de remplacer les « anciennes » par du personnel intérimaire recruté par exemple parmi les immigrées du Cambodge... Danièle Linhart observe qu'on se sert de ces intérimaires pour affaiblir la capacité du collectif ouvrier à défendre ses conditions de travail.

Danièle Linhart est Française, son étude se rapporte à la France. On parierait bien que la situation en Belgique n'est pas très différente.

R.L.

LA « GÉNÉRALE » ET LA PRESSE

Jusqu'à ces dernières années, les holdings ne détenaient pas d'intérêts importants dans la presse belge. Sans doute était-il arrivé qu'un gros industriel acquière le contrôle d'un journal pour tenter d'influencer l'opinion. Avant la guerre, John-Ernest Solvay racheta *L'Indépendance belge* pour épauler le mouvement « Belgique Toujours ». Le tréfileur Bekaert lança *De Nieuwe Gids* au lendemain de la libération et le baron Paul de Launoit patronna *La Meuse*. Mais ces initiatives tournèrent court.

Les grandes « chaînes de presse » qui élitent la majeure partie des quotidiens du pays appartenaient toutes à des groupes familiaux : les Rossel (*Le Soir*), les Sap (*De Standaard*), les Hoste (*Het Laatste Nieuws*), les Jourdain (*La Libre Belgique*), les Brébart (*La Dernière Heure*).

Depuis quelque temps, la situation a changé. La *Société Générale* et les autres groupes financiers s'intéressent de plus en plus au secteur de l'information où ils ont dès à présent acquis des positions importantes.

Cela s'est d'abord manifesté pour la presse financière où l'organisation patronale flamande, le *VEV* (Vlaams Economisch Verbond) créa dès 1968 un quotidien économique et financier : le *Financieel Economische Tijd*.

Et la *Société Générale* devint l'actionnaire le plus important de *L'Echo de la Bourse* en 1977 lorsque les difficultés financières de l'imprimerie *Imifi*, qui éditait le journal, amenèrent ses propriétaires à la céder à une nouvelle société créée dans ce but, la *S.A. d'Édition de l'Echo de la Bourse*.

Le capital de cette société est détenu par diverses sociétés du groupe de la « Générale » (Sofina, Tractionel, Société Générale de Banque, Royale Belge) aux côtés de la Cobepa, de Bruxelles Lambert, du Crédit Général (Kredietbank), de GB-Inno-BM et de la FEB (Fédération des Entreprises de Belgique). Son conseil d'administration est présidé par M. *Roger van der Schueren*, administrateur de filiales importantes de la « Générale » (*Finoutremer* et *PRB*) et président de l'Union des Entreprises Wallonnes, par ailleurs frère de l'ancien ministre libéral *Jacques van der Schueren*, vice-gouverneur de la *Société Générale*.

Depuis lors, *L'Echo de la Bourse* a acquis le contrôle des autres journaux financiers francophones : l'*Agefi* (qu'il a absorbé), *Le Courrier de la Bourse*, *Monimat* et *L'Informateur économique et financier*.

La faillite de la chaîne de journaux créée autour du *Standaard* sous l'impul-

sion d'*Albert De Smaele*, un des gendres de feu *Gustav Sap*, entraîna une opération beaucoup plus spectaculaire. Lorsque ce puissant empire de presse s'écroula comme un château de cartes en 1976, les principaux journaux du groupe furent repris par une société créée dans ce but à l'initiative d'*André Leysen*, le « big boss » flamand passé aujourd'hui au service du trust allemand Bayer : la *VUM* (Vlaamse Uitgeversmaatschappij) dont le capital fut souscrit par *Ibel* (Cobepa), *Investco* (Kredietbank), la *Cie Maritime Belge* et *Métallurgie Hoboken* (Société Générale) et l'organisation patronale *VEV*.

Les déboires d'un autre empire de presse, celui de Maurice Brébart, ont permis à la *Société Générale* d'acquérir de solides positions dans la presse quotidienne francophone. Après une expansion rapide qui lui permit notamment d'acquérir, en 1973, la majorité du capital de la société editrice de *La Libre Belgique* (où les membres de la famille Jourdain-Zeegers ne détiennent plus que des intérêts minoritaires), le groupe de *La Dernière Heure* connut des difficultés financières qui l'amènèrent dès 1979 à céder d'importants intérêts immobiliers à la compagnie d'assurances *A.G.* et à la *Cie Immobilière de Belgique*, deux filiales de la *Société Générale*.

La situation s'étant aggravée, la *SEPE* (Société d'Édition et de Publicité), le holding du groupe Brébart, échappa seulement à la faillite en présentant au Tribunal de commerce un plan de restructuration conçu par *M. Roger van der Schueren*, décidément l'homme de confiance de la *Société Générale* pour le secteur des mass média. Cette restructuration comportait une augmentation du capital grâce à l'apport de nouveaux actionnaires dont les principaux créanciers de la *SEPE*, notamment les *Papeteries de Belgique* (du groupe de la Société Générale) et un consortium de sociétés réunies par l'*Union des Entreprises Wallonnes*, toutes dépendantes de la *Société Générale*.

Ce n'était qu'un premier pas. La *Société Générale* vient en effet de créer une nouvelle société, *SOFEP* (Société pour le Financement d'Entreprises de Presse) dont l'objet immédiat est de prendre une participation dans la *RGP* (Régie Générale de Presse), le holding financier actuel du groupe Brébart. Son capital initial de 65 millions F a été souscrit par une série de filiales de la *Société Générale* (les compagnies d'assurances *A.G.* et Royale Belge, les *Papeteries de Belgique*, la *FN*, *Métalchim* et l'*UFI*), *Pétrofina*, les *Editions Dupuis* et *Pierre Descamps*, le dernier président du parti libéral unitaire. Le conseil d'administration de *SOFEP* est présidé par le baron *Clerdent*, sénateur PRL, et *Roger van der Schueren*, qui assume la vice-présidence, y jouera de toute évidence le rôle principal.

Ajoutons qu'une deuxième société vient d'être créée dans le même but à l'initiative de quelques personnalités PSC bruxelloises : *COPRODIME* (Compagnie de Promotion et de Diffusion de Médias), dont le capital de 37,5 millions F a été souscrit par une filiale du groupe Socfin-Cregefon, l'ex-groupe Hallet.

Pour quelles raisons assiste-t-on à deux initiatives parallèles ? Peut-être parce que le groupe Brébart contrôle des journaux dont l'orientation politique était à l'origine radicalement opposée, *La Dernière Heure* exprimant l'opinion libérale, *La Libre Belgique* se faisant le porte-parole de l'opinion catholique la plus conservatrice.

Quand Marcel Brébart acquit la majorité du capital de la société editrice de *La Libre Belgique*, il fut convenu que l'orientation rédactionnelle du journal ne serait pas modifiée et qu'elle serait confiée statutairement à un « comité idéologique » composé de membres de la famille fondatrice et de la rédaction.

Si l'influence du PRL peut être sensible à *SOFEP* en raison du rôle qu'y exerce M. van der Schueren tout particulièrement, celle du PSC sera prépondérante à *COPRODIME* dont deux administrateurs, MM. *Xavier Scheyven* et *Bernard de Romsée de Vichenet* viennent du reste d'entrer au conseil d'administration des *Editions de la Libre Belgique* qui ont conservé une existence propre au sein du groupe Brébart.

COPRODIME pourrait donc servir de contrepoids à *SOFEP* pour assurer un équilibre entre les tendances PRL et PSC au sein d'un groupe Brébart complètement contrôlé par les groupes industriels et financiers.

La réorganisation financière de la *Régie Générale de Presse* (RGP), qui contrôle à présent le groupe *La Dernière Heure-La Libre Belgique* s'inscrit dans cette perspective.

Cette opération s'est effectuée en deux temps. Le capital de la RGP fut d'abord porté de 12 à 129 millions, cette augmentation étant souscrite par *Sodecom* (du groupe de la « Générale ») pour 50 millions, les *Papeteries de Belgique* (35 millions), la société hollandaise *MICLO* (27 millions) et la *SA de l'Echo de la Bourse* (5 millions). Et il fut ensuite porté à 244 millions, les 115 millions supplémentaires étant souscrits par *SOFEP* (65 millions), *COPRODIME* (37 millions) et *Maurice Brébart* (13 millions).

La répartition des fonctions à la tête de la RGP réorganisée confirme à la fois la mainmise de la *Société Générale* sur le groupe *La Dernière Heure-La Libre Belgique* et la répartition des influences politiques. Si *Roger van der Schueren*, le nouveau président du conseil d'administration, jouit de la confiance du PRL, le vice-président, *André Rostenne*, ancien président du Comité de direction de la *Société Générale de Banque*, est de tendance PSC.

P.J.

A LIVRES OUVERTS

UN DOSSIER DU CRISP : LE SYSTEME DE LA DECISION ... POLITIQUE EN BELGIQUE

Après un dossier publié en 1969 sur le thème « Qui décide en Belgique ? », et un autre, rendu nécessaire en 1977 par l'évolution des structures politiques, le Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) édite en 1983 un dossier à finalité pédagogique, intitulé « Le système de la décision politique en Belgique ».

Alors que tant de gens refusent de s'intéresser à la politique, le CRISP montre d'entrée de jeu que tout le monde est concerné, « épisodiquement » comme électeur de mandataires chargés de responsabilités politiques, et de manière constante en tant que citoyen affecté par la décision politique. Cependant bien souvent, les gens ont l'impression que ce domaine constitue une espèce de labyrinthe, où n'entrent que quelques uns et où on risque de se perdre. La remarque est tout à fait pertinente, mais il est dommage que le dossier n'indique pas que la fonction d'électeur n'est pas fatalement « épisodique » : s'il voulait contrôler l'action du mandataire qu'il a contribué à faire élire, la démocratie se porterait mieux !

Que le système de décision politique soit compliqué dans notre pays, nous n'en doutons pas. Le CRISP nous en convaint davantage encore. De la décision, il examine successivement les enjeux, le décor, les acteurs, le cheminement, les formes, le destin pour analyser finalement l'évolution du système dans son ensemble. Cet examen repose, comme le souligne Xavier Mabilbe, sur vingt ans d'études du

CRISP. On en dégagera quelques points forts.

C'est d'abord le poids que font peser sur la décision politique des groupes privés, non seulement dans le domaine économique, mais aussi sur les plans social et culturel. ... « Il faut compter les grandes entreprises et les groupes d'entreprises au nombre des acteurs de la décision : par leur poids, par leur qualité de maîtres de la décision d'investir (ou de désinvestir), par leur qualité d'employeurs d'effectifs parfois considérables, ils développent une capacité d'influence politique au sens large qui est de première importance », note le CRISP. Notation complétée plus loin par le constat que « des décisions économiques à effet politique se prennent en nombre de plus en plus grand au sein d'entreprises géantes dont la stratégie se joue sur une scène internationale : les entreprises multinationales ».

C'est ensuite le rôle tout à fait déterminant du pouvoir exécutif par rapport au Parlement, en matière de décision politique. Le dossier acte à cet égard une évolution « vers un renforcement du poids du gouvernement et un relatif effacement du contrepoids parlementaire ». En raison de la pratique des coalitions entre partis pour constituer un gouvernement, la liberté de mouvement des groupes parlementaires de la majorité est limitée. Le CRISP estime que la formule classique selon laquelle il y aurait une situation de séparation et d'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif n'est plus guère de mise. S'il est vrai que l'opposition prend souvent des initiatives (propositions de loi, questions, interpellations), pour le CRISP il est évident que cette action de l'opposition « vise essentiellement l'opinion, les perspectives d'aboutissement sur le plan parlementaire proprement dit demeurant limitées ».

Constat plus banal : la zone d'intervention des pouvoirs publics s'est considérablement étendue. Signe visible de cette extension : aux CINQ départements ministériels qui suffisaient à la Belgique de 1831, ont succédé des légions de ministres et secrétaires d'Etat.

A propos du recours assez systématique à la concertation, le CRISP observe que ce système, complexe lui aussi, s'est construit empiriquement et qu'il mange aussi une partie des prérogatives parlementaires.

Enfin, la multiplicité des partis ainsi que des groupes de pression, caractéristique du régime politique belge, témoin de la fragmentation de la société. Une société profondément divisée en classes assurément, mais aussi selon des clivages linguistiques, philosophiques, régionaux.

Il y a dans ce dossier, dont on n'a fait que survoler quelques aspects, large matière à réflexion et à débats.

R.L.

CRISP — Dossier n° 18 — 150 F. — rue du Congrès, 35, 1000 Bruxelles.

Les Cahiers marxistes ne paraîtront pas en juillet et en août

Nous vous donnons donc rendez-vous dans les premiers jours de septembre.

Bonnes vacances !

EN REVUES

BULLETIN DE LA FAR

Le numéro double (février-mars) du Bulletin de la Fondation André Renard est d'une grande richesse. Nous en retiendrons tout particulièrement trois contributions : celle de Larbi Ayari à propos de la notion d'« entreprise alternative », celle d'Hubert Cambier sur l'expérience Canal Emploi — étude qui s'insère dans un dossier plus général sur la formation d'adultes et de travailleurs —, et celle de Dominique Dauby qui tire de salutaires leçons du « conflit catalyseur » de Bekaert-Cockerill.

A partir des travaux d'une commission du dernier congrès des économistes de langue française, Larbi Ayari s'interroge sur la notion même d'entreprise alternative (alternative par rapport à quoi ?) — sur les secteurs (très divers), lieux et formes juridiques (surtout société coopérative) de ces entreprises, sur les difficultés et blocages qu'elles rencontrent (notamment difficulté d'accès aux capitaux, tentation de surtravail). La gestion alternative n'est pas nouvelle, montre L.A.; sa nouveauté, c'est qu'elle répond aujourd'hui à des espoirs nés dans la masse des chômeurs. Et de se demander si cette matrice sociale met le projet à l'abri de l'idéologie individualiste. (*)

Voilà cinq ans que se développe à Liège l'expérience pluraliste de Canal Emploi, dispensateur (notamment par des moyens audio-visuels) d'une formation permanente adaptée à la réalité structurelle du chômage et ancrée dans la région liégeoise. La profonde marginalisation que secrète le chômage est ici une donnée de base; il s'agit de combattre cette marginalisation, en faisant sortir le chômeur de son isolement et de son sentiment d'impuissance, en le réintroduisant avec de nouveaux atouts dans la vie sociale et professionnelle. L'expérience de H.C. lui permet d'illustrer tout ce qui différencie pareil

type de formation et de culture liée au concret, d'une formation scolaire « classique ». La maîtrise des modes d'expression et de communication apparaît comme un facteur décisif de réinsertion, mais cette maîtrise s'acquiert au travers d'une pratique sociale de classe, enracinée dans la réalité régionale. Cette contribution approfondit celle que le même auteur avait signée en septembre 1981 dans « Critique régionale ».

Il est réconfortant qu'une revue comme le Bulletin de la FAR, liée au mouvement syndical, publie une analyse aussi critique que celle de Dominique Dauby sur les problèmes créés à l'intérieur du syndicat par un environnement et de vieilles habitudes sexistes. Entraves, blocages, retards de nature sexiste ne pourront être supprimés que par une conscientisation de tous les militants, de tous les travailleurs. Partie du cas Bekaert-Cockerill, on ne s'étonnera pas que D.D. y revienne en rappelant que le travail à temps partiel est — pour les femmes comme pour les hommes — un miroir aux alouettes.

R.L.

Bulletin de la FAR n° 131/132 — 180 F. Place Saint-Paul, 9-11, 4000 Liège.

(*) Lire sur le même thème les réflexions d'Anne Drumaux et Reiner Schlüter, dans les C.M. de février-mars 83.

CONTRADICTIONS

« Partage du travail et restructurations du capital » : tel est le thème ambitieux du numéro spécial de Contradictions (N° 35).

On y trouve des documents utiles, tels qu'une analyse des divers plans de réduction du travail — de Palasty aux Ecolos en passant par Polekar, ou le rappel de ce que fut la réduction du temps de travail en 1921 et en 1936.

Mais l'apport original de ce numéro est, nous semble-t-il, ailleurs : dans les

tentatives d'inscrire les projets de réduction du temps de travail dans la globalité du champ économique, social et politique. Pierre Joye, dans le souci de « tenir un langage adulte », examine surtout les obstacles à surmonter mettant ainsi salutairement en garde contre la charme indiscret des slogans. Si Ziré Petit s'attarde en particulier sur les mécanismes de la crise, Albert Carton signe (avec un groupe de travail) une remarquable synthèse des facteurs économiques, technologiques, sociaux et même syndicaux de la crise. En une cinquantaine de pages, il analyse la portée de l'internationalisation du capital, la stratégie patronale, l'affaiblissement du mouvement ouvrier, la tentation d'une « société à deux vitesses », les enjeux et contraintes pour le mouvement ouvrier. Certes, il n'offre pas de solution magique aux problèmes extrêmement complexes dont il fait le tour. Mais en soulignant qu'il ne s'agit pas seulement de réduire la durée du travail — en tout cas de la réduire dans n'importe quelles conditions —, en montrant qu'il importe de « conquérir d'autres rapports de travail », il élargit le débat et apporte de sérieux éléments de réflexion.

R.L.

144 pages — 200 F — Bd du Souverain 140 —
Boîte 68 — 1170 Bruxelles.

CHRONIQUE

De ce numéro 4 de la revue de l'Université des femmes, nous retiendrons surtout une approche originale, par Nina Bachkatov, de la situation et du statut des femmes soviétiques. Refusant tous les clichés — angélistes ou démoniaques —, elle montre ce qu'a de spécifique la place des femmes dans ce pays, dans cette société — au sein de la famille et face aux hommes.

Les conquêtes de la Révolution d'Octobre 1917 y apparaissent dans toute leur ampleur : égalité juridique,

droit au travail, droit au divorce, droit aux congés de maternité avec compensations financières, accès à toutes les études, etc.

Chez les jeunes, note N.B., les femmes ont en moyenne une éducation plus poussée que les garçons. Des enquêtes récentes montrent que garçons et filles attribuent le même prestige aux mêmes professions et boudent les mêmes secteurs. Mais, cela dit, et en dépit de cette égalité dans la formation, il reste que « la moyenne des salaires féminins est inférieure à la moyenne des salaires masculins ». Pourquoi ? Parce que les secteurs professionnels « féminisés » ne sont pas les mieux payés et parce qu'en grim pant dans la hiérarchie, on découvre que les femmes sont moins présentes. Si 93 % des femmes en âge de travail ont un emploi, 4.000 femmes seulement se retrouvent à la direction d'importantes entreprises industrielles.

Par ailleurs, Nina Bachkatov tente de dégager ce qu'ont de particulier les relations femme-homme en URSS, notamment à la suite des ravages causés par la guerre, ravages qui ont eu comme conséquence indirecte de donner aux femmes une conscience de leur force et de leur autonomie, qui reste acquise. Beaucoup d'autres notations vraies sur la famille soviétique, le divorce, les crèches, etc. rendent cette étude fort attachante, même si elle n'est à l'évidence pas exhaustive.

R.L.

30 pages illustrées — 150 F le numéro — Place
Quételet 1a, 1030 Bruxelles.

CRITIQUE REGIONALE

Sous le titre « La transition professionnelle », le numéro 9 de Critique régionale rend compte d'une recherche-action menée par le Comité pour l'étude des problèmes de l'emploi et du chômage (le CEPEC, animé par Mateo Alaluf) et le Centre d'éducation populaire André Genot (le CEPAG,

animé par Roger Piette). Par recherche-action, il faut entendre ici une recherche active et engagée, impliquant une contribution des chercheurs au développement d'un mouvement concret. Au centre de la recherche : l'articulation entre formation, orientation et emploi, débouchant sur la notion d'insertion professionnelle. Critique régionale montre que cette insertion n'est pas seulement le problème d'un nombre croissant de jeunes, mais aussi d'un nombre croissant de travailleurs en quête d'emploi. On devine l'étendue du champ de la recherche : au-delà du système scolaire et des formations dispensées par l'ONEM, elle comprend par exemple une analyse du recours à l'informatique comme instrument de transfert des connaissances dans la formation d'adultes peu scolarisés, un regard critique sur l'expérience des cellules de l'emploi, l'examen d'une campagne d'alphabétisation dans la région bruxelloise.

La revue revient sur un problème capital, celui de l'inadéquation supposée de la formation par rapport à l'emploi, inadéquation qui serait cause du chômage. Mateo Alaluf montre que le problème est ainsi mal posé — et dangereusement. Au lieu de réduire l'insertion à une affaire de capacités ou de disponibilités individuelles, il faut bien voir en effet le caractère massif du chômage, qui frappe aussi les diplômés, y compris les diplômés de l'enseignement technique et professionnel, c'est-à-dire ceux qui bénéficient d'une forma-

tion préparant à un métier. C'est que la phase — de plus en plus longue — de l'insertion est devenue le champ de processus sélectifs. Dans ce cadre, M.A. analyse la portée d'un système de stages pour jeunes, mi-temps entreprise et mi-temps formation, qui est censé constituer une passerelle entre école et production, et qui est reçu comme un stage dégradé. Alors que la situation du chômage justifierait des formations larges et massives, le système de formation développe des tendances élitistes. Et ce n'est pas la « modernité » d'un enseignement qui se veut « polyvalent », montre Marcelle Stroobants, qui assure aux jeunes une meilleure formation de base. La polyvalence sert au contraire les visées patronales de rotation accrue des postes de travail et d'augmentation de la charge de travail individuel.

On lira aussi dans cette livraison d'un intérêt brûlant, la contribution de Valter Cortese sur la formation à l'informatique, celle de Michel Olivier sur les cellules de l'emploi (y compris celle de Cavell), l'analyse d'une « campagne de masse » en vue d'alphabétiser les adultes — analyse d'Alain Leduc, et une série d'indications pratiques sur les organismes engagés dans des efforts de formation et d'insertion sociale.

R.L.

Critique régionale n° 9, mars 1983 Revue éditée par le Centre de sociologie et d'économie régionales de l'Institut de sociologie de l'ULB et le Comité pour l'étude des problèmes de l'emploi et du chômage — 200 F. le numéro — rue des Canonnières, 12, 1400 Nivelles.

A commander toutes affaires cessantes

le numéro de mai des C.M.

« SPECIAL-MARX »

témoignage de la vitalité de l'œuvre de Karl
Marx, mort voici cent ans

Au sommaire :

- Robert Devleeshouwer *A propos de l'histoire*
- Michel De Vroey *Marx au cible de la critique*
- Jean-Pierre De Waele *Projet pour une théorie
moderne de la dialectique*
- François Houtart et
Geneviève Lemercinier *Marxisme et culture*
- Pierre Joye *Un peu moins de marxisme,
un peu plus de Marx*
- Marcel Liebman *Marxiste, malgré tout*
- Claude Renard *La place des idées marxistes
dans l'ascension du mouve-
ment ouvrier belge*
- Jules Verhelst *Les historiens flamands et
Marx*

150 F à verser au CCP N° 000-0188745-80 de la Fondation
Joseph Jacquemotte, 1000 Bruxelles, avec la mention « Spé-
cial Marx ».

Un débat Nols-Enciso sur les immigrés à Bruxelles

Samedi 7 mai, un débat opposait sur les antennes de la RTBF-Liège, Roger Nols, député-bourgmestre de Schaerbeek, à Angel Enciso, secrétaire du CLOTI (Commission de liaison des organisations des travailleurs immigrés).

Thème de ce débat de « Samedi-première » : le problème des immigrés de Bruxelles.

L'affrontement a été aussi vif que significatif.

En voici la retranscription.

Pierre Couchard : Déjà à Schaerbeek, Roger Nols, vous avez été amené à prendre un certain nombre d'initiatives pour freiner l'immigration. La première question que je voudrais vous poser, c'est de savoir quelles sont les raisons qui vous ont poussé à prendre ces mesures ?

Roger Nols : Les raisons sont très claires. Nous vivons depuis 1974 dans une crise économique encore inconnue à ce jour et nous constatons (nonobstant cette crise économique, malgré le fait que depuis 1974, l'immigration est arrêtée) à la commune de Schaerbeek, l'arrivée constante de nouveaux immigrants, arrivant de leur pays d'origine au nombre de 100 et 120 par mois. Or, dans l'ancienne loi sur l'immigration, on constatait qu'il y avait une disposition légale qui permettait à une commune (dans laquelle la proportion d'étrangers devenait gênante pour la population belge) de demander au ministre de la Justice, de ne plus pouvoir autoriser, de ne plus inscrire de nouveaux immigrés au registre de la population de la commune. Cette disposition a sauté de la nouvelle loi de 1980, et c'était heurtant pour un certain nombre de bourgmestres des communes bruxelloises et pour un grand nombre de Belges qui habitent ces communes. C'est pourquoi nous avons décidé, en septembre 1981, de stopper toute inscription de nouveaux immigrés dans la commune.

Angel Enciso : Je voudrais dire que nous avons appris cette semaine la déclaration de la-Conférence des bourgmestres bruxellois et que dans les communautés des immigrés, cela a fait un terrible effet. Nous n'avions pas du tout été prévenus, ni en tant qu'organisation, ni en tant que groupe social et voilà que nous nous trouvons devant une déclaration dans laquelle les immigrés (comme groupe social) sont considérés comme un groupe gênant, comme un groupe dangereux, comme un groupe qui semble mettre en cause la stabilité de ce pays. En réalité, nous, qui vivons l'immigration, nous savons que c'est tout à fait le contraire, que les travailleurs immigrés n'ont en aucune manière mis, à aucun

instant, la sécurité de ce pays en danger. Dans les quatre problèmes que l'on présente comme solutions, comme propositions au gouvernement, nous tenons à dire très clairement que nous voyons un très grave danger. D'abord, on nous dit qu'il faut qu'on applique la loi aux immigrés. Comme il vient d'être dit, ce sont les bourgmestres, eux-mêmes, qui ne l'ont pas appliquée et qui nous ont donné l'exemple de l'illégalité, voulant par là nous placer dans l'illégalité, pour nous dire ensuite que nous étions dangereux. Deuxièmement, on dit que le nombre d'étrangers par commune doit être limité, et par là, on veut essayer de mettre en dehors du pays, un grand nombre d'immigrés. Il n'est pas vrai que les travailleurs immigrés d'une commune trouveront facilement un logement dans une autre commune. C'est le problème des gens qui n'ont pas eu les moyens de payer certaines sommes pour certains appartements et qui n'ont pas non plus la possibilité de rétorquer à des racistes refusant de louer des logements aux travailleurs immigrés...

Roger Nols : ... restons sérieux...

Angel Enciso : ... restez, vous, sérieux, M. Nols. C'est notre expérience quotidienne qui nous fait voir que des logements sont refusés dans des communes par des propriétaires, à des travailleurs immigrés, tout simplement parce qu'ils ont trop d'enfants. Ce qu'on essaye, c'est soi-disant de limiter les ghettos, mais d'organiser la déportation des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine. Troisièmement, on essaye en ce moment de préparer le retour forcé des travailleurs immigrés dans leur pays d'origine, une fois qu'on les a exploités dans les mines, dans la construction, aux postes les plus dangereux. Ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, ils sont venus ici avec leur force de travail déjà faite et on a pu profiter de cela. Maintenant que l'on a pressé le citron, on veut le renvoyer dans son pays d'origine. Finalement, je tiens à dire aussi que dans le quatrième point qui nous est proposé (le problème du regroupement familial) nous sommes d'accord pour dire qu'il faut s'en tenir à la loi telle qu'elle est en 1981 (que nous défendons et que nous soutenons). Nous ne serons nullement d'accord avec des propositions qui empêcheraient nos enfants qui sont nés ici et qui vivent ici, de pouvoir épouser qui bon leur semble. Les bourgmestres n'ont aucun droit à empêcher un enfant marocain d'épouser une jeune Marocaine pour la faire venir ici. On a importé des hommes et des travailleurs, et non pas de la viande.

Pierre Couchard : Vous avez pris les différents points dans leur ensemble, mais je voudrais qu'on les examine un peu plus en détail. Un des premiers problèmes qui suscite pas mal de questions et de difficultés, c'est l'éventualité du refus du droit d'inscription des immigrés.

Roger Nols : Je voudrais faire deux remarques suite à ce qui vient d'être dit. Les Marocains sont cantonnés dans des ghettos, dans des immeubles vétustes parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un logement. Nous avons en Belgique trente-huit mille travailleurs marocains, trente-huit mille titulaires d'un permis de travail (qui travaillent ou qui sont en chômage). Ces trente-huit mille travailleurs marocains parviennent à renvoyer dans leur pays, chaque année, cinq milliards de francs belges. Ces cinq milliards transitent par l'Office belgo-luxembourgeois du change au cours officiel du marché. Cinq milliards : c'est énorme. Si on divise ces cinq milliards par les trente-huit mille Marocains titulaires d'un permis de travail, on constate que chaque travailleur marocain renvoie dans son pays huit mille francs par mois. Alors, qu'on ne vienne pas me dire que ces gens n'ont pas les moyens de se payer un logement. D'ailleurs, (je ne voudrais pas ici prendre des positions qui risquent de gêner les excellents rapports que nous avons, nous Belges, avec le Maroc) il faut quand même savoir que le Maroc vit très largement de ses immigrants. Pour vous en donner la preuve, je vais vous lire un petit passage de l'observateur de l'OCDE (n° 113 de novembre 1981) qui dit : « Le service de la dette des pays en développement s'est à peine alourdi en raison de l'accroissement des principaux pays emprunteurs et des envois de fonds des travailleurs migrants ». J'ai sous les yeux un rapport de police que j'ai reçu ce matin. Ici, il ne s'agit pas d'un travailleur marocain, mais

d'un travailleur turc qui habite Schaerbeek. Ce monsieur est en incapacité de travail pour maladie depuis 1975 et sa femme est en chômage. Ils ont trois enfants et ils perçoivent par mois 44.000 francs dont indemnités de maladie : 18.000 francs, allocations de chômage : 10.000 francs, allocations familiales : 16.000 francs. Alors, évidemment, ce monsieur-là a pu se permettre d'acquérir un immeuble qu'il loue d'ailleurs à neuf ménages turcs (un immeuble qui comporte 27 personnes) et cela lui rapporte quelque 40.000 francs par mois. Est-ce qu'on peut dire que ces gens sont malheureux ? Il faut qu'on se rappelle aussi que dans cette crise qui n'en finit pas et que nous subissons, il y a en Belgique 400 mille ménages qui vivent encore dans des taudis non améliorables, 10 % des ménages belges vivent avec des revenus de 15.000 francs ou même inférieurs à 15.000 francs par mois, 25 % des ménages belges vivent dans la précarité avec un revenu mensuel légal ou inférieur à 26.195 francs. Je crois que si nous avons un effort à faire (bien sûr nous ne sommes pas racistes, bien sûr, il faut accueillir les réfugiés, bien sûr nous ne sommes pas xénophobes) il faut tout de même penser à la population belge qui, dans la crise d'aujourd'hui, doit être aidée et il faut laisser aux pouvoirs publics, la possibilité d'aider ces malheureux.

Angel Enciso : Voici le bel exemple du discours raciste que tient la conférence des bourgeois. Un discours raciste et xénophobe, comme je le disais tout à l'heure. On dit que les travailleurs marocains renvoient de l'argent dans leur pays. Bien sûr qu'ils renvoient de l'argent dans leur pays, d'ailleurs avec des taux et dans des limites que la Belgique règle et cela ne représente même pas 5 % de la somme d'argent que la Belgique et les Belges font fuir, eux, à l'étranger...

Roger Nols : ... cela ne vous regarde pas...

Angel Enciso : ... Je vous ai laissé parler. J'ai laissé parler M. Nols qui a développé une interprétation raciste et xénophobe à la radio belge. L'argent que les Marocains envoient dans leur pays ne représente même pas 5 % de la somme que les Belges envoient à l'étranger. Je vous ai laissé dire des mensonges et maintenant vous m'empêchez de parler. Je dis qu'en Belgique il y a d'autres que des Marocains qui font fuir des capitaux. Vous, vous êtes prêt à soutenir ceux qui font fuir les capitaux de Belgique... Je me sens aussi Belge que vous. J'ai laissé parler M. Nols, il m'a interrompu. Je ne compte pas laisser passer les propos racistes et xénophobes qu'il a tenus.

Les travailleurs immigrants font entre eux leurs économies parce qu'on ne laisse pas venir ici leurs familles dans la plupart des cas. Si on permet un regroupement familial, il y aura moins de fuites de capitaux, et ces fuites ne représentent qu'une infime partie ici.

Quand on cite l'exemple de maladie, pourquoi ne dit-on pas que le seul poste de la sécurité sociale dans lequel les travailleurs immigrants sont majoritaires, c'est celui de la maladie professionnelle où ils représentent effectivement 50 % parce que dans les mines, dans la construction, dans les accidents de travail, c'est eux qui ont payé avec leur sang le droit d'être citoyens...

Roger Nols : ... pour ceux-là, je suis d'accord...

Angel Enciso : ... en Belgique, j'ai le même droit d'intervenir que M. Nols. Je suis aussi attaché à la Belgique que M. Nols et je le dis très clairement. La Belgique m'intéresse et quand on touche aux immigrants...

Pierre Couchard : ... Monsieur Enciso, si vous le permettez : est-ce que je peux vous rappeler le contexte dans lequel se passe cette émission. Je voudrais vous demander à tous deux de rester un peu calmes et d'essayer d'avoir un échange qui soit peut-être serein et courtois si possible. Pour l'instant, j'imagine que pas mal de nos auditeurs sont à table et sont en train d'écouter la radio (j'espère) et je voudrais que cela reste dans une tenue courtoise.

On vient d'évoquer plusieurs problèmes, ce sont parfois des problèmes particuliers et des problèmes généraux et chacun a eu la possibilité de présenter ses arguments. Je voudrais qu'on passe alors à un des aspects qui m'apparaît

important dans le texte proposé par les bourgmestres, c'est-à-dire la possibilité du refus du droit d'inscription dans les communes. M. Nols, je voudrais que vous expliquiez les raisons pour lesquelles vous avez été amené à proposer cette mesure.

Roger Nols : Quand nous avons constaté que dans la loi de 1980, on avait fait sauter cette disposition légale, j'ai introduit l'année dernière une proposition de loi qui tendait à établir dans la loi actuelle des dispositions qui étaient contenues dans la loi de 1952. J'ai été très mal accueilli à la Chambre par tous les partis traditionnels lorsque j'ai déposé cette proposition-là. De guerre lasse, voyant l'arrivée constante de nouveaux immigrés (nonobstant le fait que depuis 1974, l'immigration est arrêtée) plusieurs bourgmestres de Bruxelles, dont les communes connaissent le même phénomène, ont alerté la conférence des bourgmestres et ont demandé à obtenir de la part de leurs collègues, une solidarité plus grande afin de se mettre d'accord sur une motion, sur une résolution qui serait présentée au gouvernement, afin d'obtenir l'arrêt de l'immigration à Bruxelles en tout cas. On constate en Europe, que c'est à Bruxelles (et à Bruxelles seulement) qu'il y a 24 % d'immigrés ou d'étrangers, on s'aperçoit qu'à Anvers il n'y a que 7 %, à Paris 15 %, Lyon 11 %, Grenoble 13 %, Cologne 15 %. Par conséquent, à Bruxelles, nous connaissons un taux d'immigration qui est le double de celui des principales villes de l'Europe. Cela devient intolérable et quand je dis qu'à Bruxelles, il y a 24 %, il faut songer aussi à certaines communes, comme Saint-Gilles, comme Anderlecht, comme Schaerbeek, où, là, le pourcentage est de loin supérieur. Il atteint parfois ou il dépasse même certaines fois les 50 %. Cela devenait intolérable pour les Belges qui veulent encore vivre dans ces communes-là.

Angel Enciso : A Bruxelles, le nombre d'habitants diminue et diminue d'ailleurs de façon catastrophique si les travailleurs immigrants ne sont pas là. C'est eux qui maintiennent la natalité de ce pays, et dans cette ville tout particulièrement. Dans une ville, dans une commune comme celle de M. Nols, la différence entre les pensionnés belges et les jeunes immigrés est absolument frappante. Nous sommes contents et nous sommes fiers que nos jeunes puissent effectivement contribuer un jour à faire que ce pays soit riche et que les pensionnés, eux, puissent être payés. Les pensionnés sont payés par les travailleurs et par les jeunes. A Bruxelles, les jeunes, cela veut dire les immigrés. Plus de 40 % des naissances sont des fils d'immigrés. Voilà, le véritable problème de Bruxelles. Quant aux mesures qui ont été prises par M. Nols et d'autres bourgmestres, c'est purement et simplement l'exemple de l'illégalité. Ils nous ont mis devant un exemple clair, comme quoi l'Etat de droit ne doit pas être respecté. L'Etat de droit n'a pas à être maintenu purement et simplement. Il y a le bon vouloir de certains princes qui peuvent sauter au-delà de la loi. Voilà l'exemple que l'on a donné à nos enfants pour construire cette ville et pour construire cette démocratie. En essayant de nous rendre les inscriptions difficiles, on vise de nouveau l'immigrant. On les place dans l'insécurité et on dit ensuite que c'est eux qui font l'insécurité. On dit également : c'est eux qui profitent, alors qu'on sait très bien qu'en réalité que pour l'immense majorité (cas particuliers mis à part), ce sont les travailleurs immigrés qui ont été les plus exploités. C'est le comble du paradoxe, que dans cette crise ceux qui sont les plus pauvres, on les fasse passer pour des exploités, que ceux qui sont dans l'insécurité on essaye de les faire passer pour ceux qui créent l'insécurité. Ceux qui n'ont eu que des miettes culturelles de cette société, on leur dit que le modèle culturel est celui-là, l'exemple qu'on leur donne est vraiment catastrophique.

Pierre Couchard : Roger Nols, je vais vous demander de répondre aux arguments qui viennent d'être avancés et notamment le problème de la natalité, l'illégalité et l'insécurité. Il est également dit dans le texte des bourgmestres que la Belgique est une terre d'accueil. Est-ce qu'on peut concilier les deux ?

Roger Nols : Je crois que la Belgique doit rester une terre d'accueil. Il y a cependant des limites qu'il ne faut pas dépasser. Je veux bien (et M. Enciso a rai-

son) qu'à un moment donné, nous avons eu besoin, pour notre économie, de main-d'œuvre étrangère. Fallait-il pour cela que ces immigrés se concentrent à Bruxelles, et se concentrent dans quelques communes ? Nous constatons par exemple qu'à Schaerbeek, sur les 35 % d'immigrés qui y sont, 90 % d'entre eux travaillent en dehors de la région bruxelloise, quand ils travaillent. Je constate (et cela n'est pas reproché) qu'au nombre des chômeurs, s'ils sont 35 % à Schaerbeek, dans les chômeurs que nous pointons tous les jours, il y a 65 % d'immigrés. Si on prend le problème de la délinquance, on constate que chez les Belges en dessous de 18 ans, nous avons un pourcentage de 0,24 %, et chez les étrangers, on s'aperçoit que la proportion de délinquance chez les immigrés de moins de 18 ans est de 0,50 %, c'est-à-dire exactement le double. Voilà, quelques chiffres qui sont éloquentes, me semble-t-il, et qui font mieux comprendre à tout le monde combien la population belge qui habite les communes à forte densité d'immigrés (encore qu'il faudrait savoir que dans certains quartiers ces étrangers sur un nombre parfois de 60, 75 %) puisse encore se sentir un peu chez elle. Il est bien certain que pour une commune qui a sur son territoire une telle proportion d'immigrés, cela entraîne des charges considérables. Si les immigrés sont venus s'implanter massivement dans l'agglomération bruxelloise, (alors que j'ai dit tout à l'heure, qu'ils apportaient peut-être quelque chose à l'économie nationale, mais certainement pas à l'économie des communes dans lesquelles ils vivent) je crois qu'il faudrait dégager une plus grande solidarité entre les communes de Bruxelles d'une part et entre les trois régions d'autre part. Voilà ce que nous avons essayé de faire comprendre au gouvernement et au Parlement qui devra finalement prendre les décisions utiles.

Angel Enciso : Il y a une question qui pour nous est absolument inadmissible et incompréhensible, c'est qu'on puisse limiter la liberté de quelqu'un d'habiter dans un pays là où il veut. Cela, pour nous, c'est un droit lié à la Convention des droits de l'homme et c'est seulement à un titre individuel qu'il peut être remis en question, et non pas en tant que groupe social. La Belgique a signé cette convention et dès lors il faut absolument qu'elle s'y tienne. Quand on cite le pourcentage des chômeurs, c'est là que l'argumentation est vicieuse, parce que dans l'ensemble du pays, il n'y a pas plus de chômeurs immigrés que de chômeurs belges...

Roger Nols : ... c'est à Bruxelles que ce phénomène se passe...

Angel Enciso : ... cela n'est pas vrai. Il est heureux que grâce à Dieu, les immigrés soient venus à Bruxelles parce qu'autrement Bruxelles dépérissait. D'ailleurs Bruxelles fait appel aux étrangers continuellement : ceux qui ne paient pas d'impôts sont les bienvenus, tandis que les autres, qui ont donné leur travail et qui aujourd'hui, dans la crise, sont en difficulté, on veut les rejeter. La proportion générale du chômeur est absolument la même chez les immigrés et chez les Belges. Je suis étonné des chiffres que vous citez concernant la délinquance. L'ULB a fait deux travaux scientifiques sur la commune de M. Nols, concernant le problème de la criminalité et les deux études se sont terminées de la même façon en concluant qu'il n'y avait pas plus de délinquance chez les immigrés que chez les Belges. Ce sont des études sérieuses et poussées. Quand M. Nols se réfère au problème des charges communales, je tiens à dire très clairement que des communes pauvres (parce que je ne dis pas des communes avec des immigrés) ont davantage de difficultés que des communes riches, c'est une évidence. Il faut établir une solidarité entre les communes riches et les communes pauvres, là, je suis d'accord mais que l'on prenne (et c'est là le fond du problème) les étrangers (parce que c'est cela que l'on est en train de vivre) comme otages contre le pouvoir central, là, je ne suis pas d'accord. On l'a fait dans le problème des écoles, on l'a fait dans le problème des inscriptions, en promettant la fermeture de neuf écoles à Schaerbeek avec trois mille enfants dans la rue, pour faire pression sur le gouvernement central. On se sert des immigrés comme d'otages contre le pouvoir central. Ces bourgmestres se foutent en réalité des immigrants. Ce qu'ils veulent, c'est faire pression sur le pouvoir central. M. Nols, à un certain moment de sa carrière, s'est servi des Flamands; mainte-

nant, il se sert des immigrants. Une fois qu'il aura fini avec les immigrants, il se servira des jeunes, et puis des femmes, et puis des vieux, parce qu'il ne sait pas faire de la politique autrement. Il prend des otages contre le pouvoir central pour régler ses problèmes. On nous prend comme otages, mais nous sommes conscients que dans ce temps de crise, il y a une partie de la population qui se laisse tromper. Pourquoi se laisse-t-elle tromper ? Parce que les immigrés ont été et sont toujours au dernier rang de cette société, mais ils ont quand même quelque chose que les autres n'ont pas : c'est qu'ils vivent et qu'ils refusent cette dernière place. Alors, on est très gêné, celui qui est l'avant-dernier, voudrait que le dernier reste toujours le dernier-et quand il voit que par sa culture, par ses traditions, même en restant le plus exploité, il est quand même différent, ils sont gênés. C'est ce sentiment-là qui est exploité (lors des campagnes électorales y compris) et voilà pourquoi les bourgmestres des 19 communes ont pu sortir cette semaine un document qui est une véritable honte, tant il est empreint de racisme et de xénophobie. Il risque de faire de Bruxelles la capitale de l'Afrique du Sud...

Roger Nols : ... je proteste au nom de tous mes collègues...

Angel Enciso : ... et moi, je proteste au nom de deux cent mille immigrants que cette semaine vous avez traînés dans la boue de la façon la plus misérable...

Roger Nols : ... et moi, je proteste au nom de neuf millions de Belges qui...

Angel Enciso : ... et moi, je proteste au nom de l'exploitation que vous avez exercée pendant des années contre les travailleurs immigrants. Vous les avez traînés cette semaine dans la boue dans un document avec lequel vous essayez de semer le racisme, la xénophobie et la violence. Voilà au nom de quoi je proteste ici et je le dis très clairement...

Roger Nols : ... la population belge appréciera...

Pierre Couchard : Roger Nols, je voudrais vous entendre après les attaques qui viennent d'être formulées. Est-ce que vous considérez par exemple que les immigrés sont indésirables ?

Roger Nols : Je voudrais tout d'abord répondre à M. Enciso, qui a fait allusion tout à l'heure à la convention de sauvegarde des droits de l'homme que n'aurait pas respectée la conférence des bourgmestres dans le document qu'elle a établi. Il faut savoir que ce protocole n° 4 à la convention de sauvegarde des droits de l'homme, précise dans son paragraphe 3 de l'article 2 ceci : l'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui prévues par la loi constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, pour maintien de l'ordre public, à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et de la liberté d'autrui...

Angel Enciso : ... cela concerne des individus et pas des collectivités.

Roger Nols : ... je n'ai jamais parlé de collectivités...

Angel Enciso : ... mais si, puisque votre texte s'adresse à l'ensemble des immigrés, à l'ensemble des étrangers...

Roger Nols : ... La conférence des bourgmestres a consulté avant de rédiger son texte et de l'approuver d'éminents juristes qui ont parfaitement compris ce qu'il fallait faire.

Pierre Couchard : Est-ce que les immigrés sont indésirables chez vous ?

Roger Nols : Certainement pas. Ils ne sont pas indésirables pour autant qu'ils aient la volonté de s'intégrer à notre population, pour autant que le gouvernement belge puisse prendre des dispositions pour ne pas faire supporter par certaines communes ou par quelques communes, tout le poids de cette immigration qui est aujourd'hui devenue un poids parce que nous vivons dans une période de crise où les Belges souhaiteraient aussi être aidés et relevés de la misère dans laquelle ils vivent bien souvent. On parle souvent du minimex, on cite souvent des chiffres et à Schaerbeek, par exemple, nous avons 750 person-

nes qui émargent au minimex et ce sont des Belges. A certains moments, nous ne sommes plus en mesure de pouvoir...

Angel Enciso : ... combien d'immigrés émargent au minimex ?

Roger Nols : Je crois qu'il y en a six ou sept cents...

Angel Enciso : ... non, il y en a douze...

Roger Nols : ... il n'y a pas d'étrangers qui émargent au minimex parce qu'il est interdit pour un étranger d'émarger au minimex mais les étrangers peuvent avoir des secours...

Angel Enciso : ... et qu'est-ce que cela représente dans votre commune ? 16 % quand en réalité, ils représentent plus de 30 % de la population. Voilà la vérité.

Pierre Couchard : M. Enciso vous a dit, M. Nols, que vous utilisiez les immigrés comme otages. J'irais même un peu plus loin : est-ce qu'ils ne sont pas les boucs émissaires maintenant ? Est-ce que ce n'est pas pour résoudre toute une série de problèmes politiques précis ?

Roger Nols : Certainement pas. Je n'ai jamais voulu prendre les immigrés comme otages pour défendre les intérêts de ma commune ou de l'agglomération bruxelloise face au pouvoir central. Il faut tout de même bien que la population et ses représentants légaux qui siègent au Parlement se rendent compte des difficultés de certaines communes. Il faut faire comprendre aussi que ce n'est plus le moment de livrer de nouveaux permis de travail à une population qui viendrait s'établir en Belgique...

Angel Enciso : ... elles ne datent pas d'aujourd'hui, les difficultés de votre commune, M. Nols. Depuis 1932, vous présentez des budgets en déficit, ce ne sont pas les immigrés qui ont causé les difficultés de Schaerbeek. Pourquoi s'attaque-t-on aux immigrés s'ils ne sont pas la cause de votre déficit ?

Roger Nols : Mais les immigrés sont en grande partie responsables du déficit d'aujourd'hui.

Angel Enciso : Non. Il y a une chose sur laquelle je serais d'accord, c'est pour dire qu'ensemble, Belges et immigrés, nous pouvons exiger en tant que citoyens une meilleure répartition des fonds. Nous sommes d'accord que les communes riches doivent payer aussi pour les communes pauvres. Pourquoi exclure de ces revendications, les immigrés, alors qu'on les implique dans la vie communale ? Pourquoi refuser aux immigrés le droit de participer à la vie publique ?

Roger Nols : Est-ce qu'au Maroc vous acceptez qu'un Belge puisse participer à la vie publique ?

Angel Enciso : Vous savez aussi bien que moi qu'au Maroc il n'y a pas de démocratie. Par contre, en Espagne, vous savez très bien que les étrangers participent à la vie publique et que c'est nous, immigrants en Belgique, qui avons obtenu que la loi espagnole donne le droit de vote aux étrangers.

Roger Nols : Nous n'avons pas de problème avec les Espagnols...

Angel Enciso : ... mais alors, c'est encore plus grave si c'est uniquement avec les Marocains...

Roger Nols : ... nous avons des problèmes avec les Musulmans, c'est vrai. Nous avons des problèmes plus aigus...

Angel Enciso : ... ce qui montre bien la dimension raciste...

Roger Nols : ... ce sont des mots, tout cela...

Angel Enciso : ... nous voulons participer à la vie communale et nous sommes prêts à nous intégrer bien davantage que vous ne le croyez. Seulement, on entrave cette participation. Vous-même, vous n'avez pas facilité le fonctionnement (c'est le moins qu'on puisse dire) du conseil consultatif. Vous n'êtes pas pour favoriser le droit de vote de l'immigré.

Roger Nols : Non, certainement pas.

Angel Enciso : Nous continuons à avoir une loi concernant la naturalisation qui est un véritable scandale.

Roger Nols : Quel scandale ?

Angel Enciso : La Belgique et l'Irlande sont les pays qui mettent les plus grandes difficultés pour...

Roger Nols : ... elles ne sont pas très grandes ces difficultés.

Angel Enciso : Si, elles sont très grandes et la preuve, vous l'avez eue vous-même quand un Espagnol (que nous aurions souhaité voir jouer dans l'équipe de football belge) qui avait passé la plus grande partie de sa vie en Belgique, n'a pas pu aller avec les « diables rouges » que nous aimons beaucoup, défendre nos couleurs (...).

Pierre Couchard : Monsieur Nols, vous pourriez peut-être répondre aux problèmes qui viennent d'être évoqués. Nous pourrions aussi passer au dernier point qui est celui évoqué également dans le texte de la conférence des bourgmestres : favoriser le retour des immigrés au pays.

Roger Nols : Cela n'émane pas directement de la conférence des bourgmestres. Ce texte, nous le trouvons dans la déclaration du gouvernement actuel où il est dit dans l'accord du gouvernement, que le gouvernement prendra les mesures pour renvoyer dans leur pays d'origine, les immigrés et les étrangers délinquants, et condamnés à 6 mois de prison et plus et renvoyer dans leur pays d'origine, les chômeurs de longue durée. Bien sûr, il n'est pas question dans l'esprit du gouvernement de renvoyer comme cela tous les étrangers qui sont ici en Belgique et qui, (je le rappelle encore) nous ont aidés dans des moments où nous avions besoin de main-d'œuvre. Je crois savoir que le gouvernement se propose de donner des incitants, des aides matérielles de réinsertion dans leur pays d'origine ou bien de prendre les mesures négatives à leur égard pour les inciter à rentrer au pays lorsqu'ils sont chômeurs de longue durée. Voilà ce que le gouvernement veut faire et voilà ce que la conférence des bourgmestres a approuvé. Pas plus que cela, elle va même moins loin que la déclaration gouvernementale.

Angel Enciso : La déclaration gouvernementale ne parlait pas du tout des chômeurs de longue durée. Seulement, ce que nous constatons c'est qu'on est en train de prendre toutes les mesures administratives pour mettre ces travailleurs dans l'illégalité et les forcer au retour. C'est tout autre chose. Nous, on dit très clairement qu'un travailleur qui a pu entrer et qui est légalement dans ce pays-ci, qui a son permis de travail, qui a sa carte d'identité, a le droit de rester avec sa propre famille, suivant la loi de décembre 1980. C'est là-dessus que nous devons nous battre. Bruxelles est confrontée à un problème qui est beaucoup plus grave et que vous ne voulez pas regarder parce que vous souhaitez regarder d'autres problèmes, parce que vous souhaitez enfourcher d'autres chevaux, comme vous avez enfourché le cheval flamand et que vous enfourchez le cheval des immigrés. Ce n'est pas votre problème, mais c'est le nôtre, parce que vous nous attaquez. Vous attaquez nos enfants quand vous fermez des écoles. Vous avez essayé de fermer des écoles à Schaerbeek et c'est le gouvernement lui-même qui a dû vous dire de ne pas le faire. Le gouvernement lui-même a dû vous dire qu'étaient illégales (même s'il ne l'applique malheureusement pas) les mesures que vous preniez pour vos guichets. C'est encore l'exemple de l'illégalité que vous essayez de nous donner. En nous plaçant dans l'illégalité, il est évident que forcer le retour est facile. Nous ne pouvons pas accepter que le citron, une fois pressé, puisse être renvoyé; c'est ce que vous voulez, mais nous ne le souhaitons en aucune manière.

Roger Nols : La commune de Schaerbeek, qui éprouve de grosses difficultés financières (comme vous le savez) doit pouvoir présenter en 1988, un budget équilibré. Or, nous avons à Schaerbeek, un déficit chronique et annuel de six à sept millions par an. Nous avons déjà fait beaucoup de restrictions, nous ne remplaçons plus depuis début 1982 le personnel mis à la retraite, nous avons supprimé dans nos écoles, un certain nombre d'avantages sociaux (comme les restaurants scolaires), nous avons supprimé une grande partie du personnel de nettoyage de ces écoles, nous avons licencié le personnel temporaire de la commune et voilà, que nous nous trouvons toujours avec un déficit de plus de cinq

cents millions quand même. Quand nous avons décidé de fermer une dizaine d'écoles, ce n'était pas, bien sûr, avec l'intention de mettre les enfants sur le trottoir le 1^{er} septembre, mais c'était pour mettre l'Etat devant ses responsabilités et inciter l'Etat à reprendre à son compte un certain nombre de ces écoles, pour qu'il les fasse fonctionner lui-même. Je ne vois pas quelle est la mesure raciste, quelle est la mesure xénophobe qu'une telle décision puisse engendrer. Ces écoles sont...

Angel Enciso : ... en majorité d'immigrés. Vous avez fait pression avec les immigrés contre le pouvoir central...

Roger Nols : ... est-ce que je puis quand même continuer ? Nous avons choisi ces dix écoles, qui sont bien sûr peuplées à 93 % d'immigrés. Parce que ce sont les bâtiments les plus vétustes de la commune, qui se trouvent tout naturellement dans les quartiers les plus vétustes de la commune, quartiers vétustes qui sont occupés par le plus grand nombre d'immigrés. Nous avons des écoles où il y a 100 % d'immigrés et il y a peut-être un Belge qui se perd là-bas...

Angel Enciso : ... mais dans votre commune, ce sont les pauvres qui trinquent. Mais les pauvres, ce sont les immigrés aussi...

Pierre Couchard : Nous arrivons au terme de cette émission et j'aimerais vous demander à chacun sous forme d'une espèce de conclusion (le problème de l'immigration est donc posé de manière très cruciale à Bruxelles, je crois qu'on l'a bien compris) vers quelle direction aller : l'intégration, les ghettos, ou quoi d'autre ?

Angel Enciso : Je voudrais dire que ce que le CLOTI souhaite pour les travailleurs immigrés, c'est effectivement une intégration. Nous voulons nous intégrer, mais nous voulons nous intégrer avec la classe ouvrière de ce pays-ci. Nous voulons la sécurité, c'est-à-dire la sécurité que nous donne la loi de 1980 et nous voulons acquérir l'égalité, et une citoyenneté à laquelle, par notre travail, nous avons absolument droit. J'espère que le 8 mai, c'est-à-dire dimanche, il y aura dans la rue beaucoup de Belges avec nous, qui sont des démocrates et qui auront compris que l'attaque que les bourgmestres bruxellois viennent de mener contre les travailleurs étrangers n'est pas une attaque contre les travailleurs étrangers, mais une attaque contre la démocratie. L'exemple de non-respect de la loi donné par les bourgmestres est un exemple contre l'Etat de droit. Nous voulons que la démocratie soit justement respectée et que les travailleurs immigrés puissent faire partie avec les Belges d'une société qui ne soit pas raciste ni envers les immigrés, ni envers les jeunes, ni envers les femmes, ni envers les vieux. Nous devons être nombreux à faire de cette Belgique, que nous aimons tous et dans laquelle nous vivons, un grand pays, dans lequel le racisme soit radicalement exclu, et que des positions comme nous avons entendues cette semaine soient à jamais oubliées. J'espère qu'il y aura des forces morales, politiques et sociales pour soutenir notre démarche.

Roger Nols : Je suis fier d'appartenir à un pays qui a toujours la réputation d'être un pays d'accueil. Nous avons accueilli depuis toujours les étrangers qui souhaitaient séjourner chez nous. Ce que nous attendons des immigrés, c'est leur volonté d'intégration à notre vie commune et publique. Il y a un autre aspect que j'aimerais évoquer pour terminer, c'est que nous sommes dans un pays où il y a actuellement plus de cinq cent mille chômeurs, et plus de six cent cinquante mille demandeurs d'emplois. Les gens qui ont encore cette volonté de travailler aujourd'hui se voient privés de 50 % en moyenne de leurs revenus, ce qui est décourageant pour ceux qui veulent encore travailler. Dès lors, je crois que nous devons chercher toutes les solutions pour réduire la charge qui pèse sur les contribuables, pour restaurer l'équilibre budgétaire de ce pays, qui est actuellement très compromis. Voilà ma conclusion, je souhaite une intégration. Que la Belgique reste une terre d'accueil, oui, je le veux bien mais il faut penser aussi à ceux qui paient, à ceux qui supportent toute la charge de cette immigration, de la crise que nous supportons aujourd'hui.

Il ne suffit pas de penser !

pour mieux comprendre un monde à changer...
pour mieux lier l'action et la théorie...

(Ré)abonnez-vous aux Cahiers Marxistes



Abonnez-y
des amis



Abonnement
annuel :
600 F

à verser au CCP
000-0188745-80
de la
Fondation J. Jacquemotte
1000 Bruxellés

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

80 F
